

RADAR

Association des détaillants en alimentation du Québec

■ janvier - février - mars 2010



Revue de l'année 2009

**Devenez membre
détaillant A.D.A.**

**47^e tournoi de golf annuel
NOUVEAUTÉ 2010
Club de Golf ELM RIDGE
de l'Île Bizard**

Temple de la renommée A.D.A. 2009 Nos Lauréats



Serge Bernier (Boni-Soir) Granby
Guy Bergeron (IGA EXTRA) Jonquière
Robert Fournier et Corinne Fournier (Metro) Trois-Rivières
Rosaire Lapointe (Provigo) La Malbaie



À conserver

**3 fiches CRU
(Contenants à
Remplissage Unique)**

Sommaire

Mot du président	03
Mot du président-directeur général	03
Inscription tournoi de golf A.D.A. 2010	07
Suivi des dossiers	08



12	Devenez membre détaillant A.D.A.
15	Chronique d'Annick
16	Revue de l'année 2009
26	Congrès A.D.A. 2009

Mission prévention : La ligne de délation anonyme	29
Placement : L'indépendance à la retraite	30
Ressources Humaines : Programme d'apprentissage	33
Table de concertation agroalimentaire du Québec	35



**Association
des détaillants
en alimentation
du Québec**

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100
Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 • 1-800 363-3923
Télécopieur : (514) 849-3021 • info@adaq.qc.ca



L'association des détaillants en alimentation représente les détaillants propriétaires en alimentation du Québec et défend leurs intérêts et leurs droits et ce, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. Une publication exclusive aux membres de l'Association des détaillants en alimentation du Québec. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit être autorisée par l'A.D.A. et porter la mention « Reproduite du RADAR »
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 1708-4776
www.adaq.qc.ca

Président-directeur général
Florent Gravel
fgravel@adaq.qc.ca

Éditrice
Rédactrice en chef
Nathalie Poulin
npoulin@adaq.qc.ca

Collaborateurs

Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

Conception et infographie
IntraMédia

Impression
IntraMédia

Parution: cinq fois par année

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Christian Jasmin, *Président*
Dominic Arsenault, *Vice-président*
Martin Racicot, *Vice-président*
Daniel Choquette, *Trésorier*
André Forget, *Secrétaire*

Administrateurs

Caroline Bouchard
Jonathan Champagne
Michel Dépatie
Jacques Falardeau
Yan Gladu

Ginette Reid
Mario Sauvé
Mario Saint-Denis
Bruno Vincent

PERMANENCE DE L'A.D.A.

Florent Gravel
Président-directeur général
Pierre-Alexandre Blouin
Directeur-Affaires publiques
Nathalie Poulin
*Directrice-Événements, Éditrice
et Rédactrice en chef-Magazine RADAR*

Manon Dextras
Directrice-Finances et administration
Ginette Desjardins
*Adjointe au président-directeur
général*

Francine Maynard
Réceptionniste
Louise Gravel
*Responsable de
la base de données*

Mot du président du conseil



Christian Jasmin
Marché Au Chalet
(1978) Inc. (IGA)

En faisant un bilan de l'année écoulée, je dois dire, sincèrement, que je suis satisfait des réalisations et des actions que nous menons. Il s'est passé beaucoup de choses et nous avons obtenu des résultats encourageants dans plusieurs dossiers.

Mes confrères et consœurs du conseil d'administration sont tous très engagés, ils donnent de leur temps (que ce soit pour des consultations, des réunions, ou des Comités) afin de mener à bien nos dossiers. De même, les présidents régionaux sont en communication constante avec l'A.D.A., par le biais d'appels conférences, ils sont là pour vous et ils sont très actifs dans nos dossiers chauds en intervenant auprès des élus et des médias régionaux. Je puis vous dire aussi que l'équipe de la permanence travaille vraiment très fort et qu'elle a à cœur l'intérêt de tous les membres. Des défis toujours plus grands nous attendent en cette nouvelle décennie, où tout va de plus en plus vite et nous n'avons pas le choix d'exercer une vigilance et une attention soutenues. Les démarches dans nos dossiers politiques sont bien en main par Florent et Pierre-Alexandre.

On vous a passablement sollicités pour intervenir sur le dossier des **frais des cartes de crédit et de débit**. J'aimerais vous rappeler que c'est extrêmement important que vous fassiez le calcul comparatif de vos frais annuels et que vous manifestiez vos préoccupations à vos élus, les députés fédéraux, pour qu'ils en fassent une priorité. La résolution de ce dossier me tient personnellement à cœur, c'est mon cheval de bataille cette année. Tous ensemble et avec nos partenaires, nous devons réussir à renverser cette situation de monopole des compagnies de crédit!

Pour finir sur une bonne note, sachez que c'est un bonheur pour moi de voir se concrétiser le désir de nos membres-fournisseurs de recréer la **Section membres-fournisseurs de l'A.D.A.** Je pense que c'est une excellente initiative et je suis certain que ce rapprochement sera profitable pour nous tous.

Alors, entamons cette nouvelle année avec enthousiasme et bon espoir de réussir dans nos revendications.

Et sur une note plus personnelle, je souhaite à chacun de vous et à votre famille bonheur et prospérité pour 2010!

Mot du président-directeur général



Florent Gravel

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous une année 2010 remplie de tout ce que vous désirez!

Notre panier d'épicerie déborde de projets encore cette année. Le dossier des **frais transactionnels** a mobilisé l'ensemble des commerçants qui utilisent ces services et a interpellé aussi ceux qui n'utilisent que la carte de débit. Il faut sensibiliser les députés fédéraux à agir afin que s'arrête l'explosion des frais que subissent tous les détaillants. Vous vous devez de connaître vos coûts. Faites une vérification de ce que vous coûtaient ces frais en 2006-2007-2008 comparativement à 2009 et faites une projection de ce qu'il vous en coûtera en 2010. Faites entendre votre voix à votre député. C'est la seule façon de faire bouger nos décideurs. Écrivez-leur, rencontrez-les, manifestez-vous! C'est une des raisons pour lesquelles votre marge bénéficiaire diminue d'année en année.

Le programme **VITAL** a enfin pris de l'expansion. Maintenant, la ville de St-Jérôme, ainsi que Montréal ont emboîté le pas à la ville de Laval. Les escouades dédiées à la lutte contre la **contrebande de cigarettes** commencent à porter fruits et les ventes de cette catégorie sont à la hausse chez plusieurs d'entre vous, ce qui démontre l'efficacité de ces escouades.

Malgré le fait que nous avons déplacé notre **tournoi de golf** d'une semaine pour le tenir fin mai, il a fait encore très froid et il a plu beaucoup. Merci à nos 304 braves golfeurs qui nous ont honorés de leur participation. Après plusieurs années au Club de golf Les Quatre Domaines, nous avons décidé de changer d'emplacement cette année. Nous vous invitons sur l'Île-Bizard, au Club de golf Elm Ridge. Nous espérons que ce choix vous plaira.

Pour ce qui est du **congrès**, suite au succès de 2008, nous nous attendions à vous voir plus nombreux en 2009; bien que le nombre de 300 personnes soit convenable, nous aimerions réussir à augmenter ce nombre à plus de 500 cette année. Cet événement devrait être un incontournable pour chacun de vous, parlez-en à ceux qui sont venus. Les occasions de réunir ensemble les détaillants, les fournisseurs, les grossistes, ainsi que tous les membres de la filière nous permettent des échanges fructueux et créent des rapprochements importants pour l'avenir.

En espérant que le travail de représentation et de défense de vos intérêts soit à la hauteur de vos attentes. L'équipe de l'A.D.A. sera toujours là pour défendre vos intérêts. N'hésitez pas à consulter notre site internet : www.adaq.qc.ca.

Encore une fois Bonne Année 2010 et prospérité à vos commerces!

Nous vous attendons nombreux lors de nos tournées régionales. Venez échanger avec nous et avec vos collègues sur les dossiers qui vous préoccupent.

Contactez vos présidents régionaux :

ESTRIE
Jean-François Frenette
450-375-0300

OTAOUAIS
Isabelle Tassé
819-568-5545, 819-923-1876

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN/CÔTE-NORD
Caroline Bouchard
418-543-3387

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC
Julie Pelletier
819-874-7741

BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE
Frédéric D'Amours
418-868-1477

CENTRE-DU-QUÉBEC
Martin Auger
819-293-6937

QUÉBEC/CHAUDIÈRE-APPALACHES
Francis Veilleux
418-386-5744, 418-390-2300

LAVAL/LAURENTIDES-LANAUDIÈRE
Gilles Brouillette
450-438-5214

MONTRÉAL (OUEST)
Enrico Lalonde
514-620-4443

MONTRÉAL (EST)
André Forget
514-493-1230

MAURICIE
Marc DeMontigny
819-376-3028

MONTÉRÉGIE
Michel Lemieux
450-658-1831

SUIVONS LA CONSIGNE!



Les contenants de bière,
de boisson gazeuse et de boisson
énergétique sont hautement recyclables
et plusieurs d'entre eux sont consignés.

Rapporter vos contenants consignés
chez le marchand, c'est payant !

Suivons la consigne,
rapportons nos contenants consignés !

Pour information : 1 800 807-0678



RECYC-QUÉBEC

Québec



Contexte économique

Rétrospective 2009

Malgré des conditions qui ont permis aux marchés boursiers européens et nord-américains d'afficher des rendements dans les deux chiffres en 2009, l'économie des grands pays industrialisés a été grandement secouée par la crise financière.

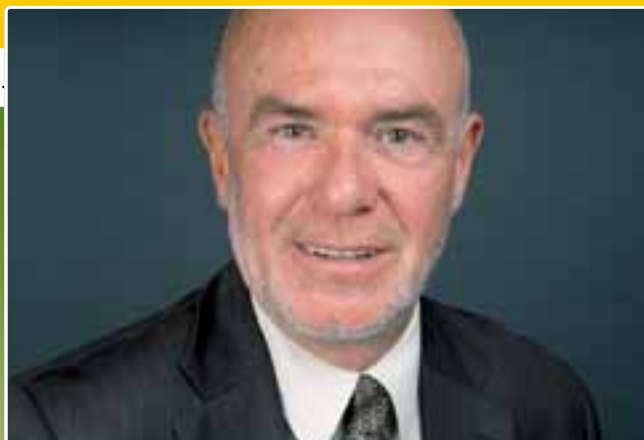
Première économie mondiale, les É.-U. doivent également faire face à une grave crise de son système bancaire qui l'a obligé à injecter des dizaines de milliards de dollars dans ses principales institutions bancaires.

Tous ces événements ont fortement secoué les marchés boursiers à l'échelle mondiale.

Toutefois, les baisses consécutives des taux d'intérêt américains décrétées par la Réserve fédérale américaine, imitée par les banques centrales des principaux pays industrialisés, ont permis de rétablir la confiance dans les marchés financiers.

Grâce à ces interventions, les indices boursiers ont repris une bonne partie du terrain perdu entre septembre 2008 et mars 2009 et ont même battu des records sur certains marchés.

Au Canada, le redressement des finances publiques, plus rapide que prévu, a permis de dégager une marge de manœuvre quant à la politique monétaire canadienne.



Normand Lafrance : Planificateur financier, 25 ans d'expertise dans le domaine

Perspectives pour 2010

Compte tenu de la révision à la baisse des perspectives mondiales, l'économie et les bénéfices des sociétés américaines pourraient fléchir pendant le premier semestre de 2010.

Ps : Très important, n'oubliez pas vos cotisations REER pour 2010

Plafond de 21,000.00 en 2009

Plafond de 22,000.00 en 2010

Si de plus amples informations s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Sojolie Inc.

500, Boul. St-Martin Ouest bureau 220, Laval, (QC) H7M 3Y2

Téléphone : 450-629-0342 ext 234, Téléphone sans frais : 1-888-756-0342 ext 234, Télécopieur : 450-668-5414 / 1-888-668-5414

Adresse courriel : norm.lafrance@sympatico.ca



Inauguration IGA Veilleux

Le 2 décembre dernier avait lieu l'inauguration du tout nouveau IGA Veilleux de St-Apollinaire.

Normand Pageau-Sobeys, Ginette Moreau-Mairesse de St-Apollinaire, Sylvie Roy-député provincial, Juliette Veilleux fille de Francis, Francis Veilleux-Propriétaire, Sandrine Veilleux fille de Francis, Claudia Pomerleau conjointe de Francis, Gaétan Dufresne-Sobeys et Abbé Gaston Bédard

INVITATION

RÉUNION RÉGIONALE Québec /Chaudière-Appalaches

Mardi 23 février 2010 19h

L'A.D.A. sera dans la région de Québec /Chaudière-Appalaches pour vous informer et discuter avec vous des dossiers qui vous touchent.

- Frais transactionnels • Petites surfaces • Prix du lait
- Bière (prix minimum, consigne) • Environnement • Contrebande du tabac

Mardi 23 février 2010 19h

Hôtel Gouverneur Québec
Salle Jacques-Cartier 1 (r.d.c.)
3030, boulevard Laurier, Sainte-Foy, Québec
(418) 651-3030

Cette rencontre est une façon unique d'entrer en contact direct avec vos collègues et faire valoir vos droits et vos demandes, peu importe votre bannière ou la superficie de votre commerce.

3 façons de confirmer votre présence

Par fax (514) 849-3021

Par courriel : lgravel@adaq.qc.ca

Par téléphone : 1 (800) 363-3923 poste 244

Pour toute information contactez Louise Gravel au 1 (800) 363-3923 poste 244 ou votre président régional Francis Veilleux (418) 386-5744



Fondation
Tirelire

Les producteurs de porc du Québec
aident les organismes à soulager la faim



**Le Salon des vins et
tentations du terroir
gonflé à bloc pour
une expérience
explosive en bouche**

**De retour pour sa deuxième édition
avec plus de nourriture, de boisson
et toujours plus de plaisir.**

Joignez-vous à la Fondation Tirelire, le mercredi 14 avril prochain de 18 h à 22 h à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. Cette soirée dégustation qui se déroulera dans le cadre de l'Expo-Congrès du porc 2010 promet d'être exceptionnelle. En plus de savourer une gamme de produits diversifiés et succulents, ce Salon vous offre l'occasion d'échanger et de créer de nouveaux liens. Profitez de cette soirée pour remercier vos clients, vos amis, vos employés en leur offrant des forfaits ou venez tout simplement vous régaler dans une ambiance à la fois décontractée et festive.

Tous les fonds amassés durant cette soirée seront remis à des organismes qui soulagent la faim au Québec.

Pour soutenir cette cause tout en faisant délirer vos papilles gustatives ou pour commanditer l'événement, vous n'avez qu'à remplir les formulaires sur le site Internet de la Fondation Tirelire au www.fondationtirelire.com. et à nous les retourner à l'adresse indiquée

Au plaisir de lever notre verre avec vous!

Pour faire un don www.fondationtirelire.com

555, boulevard Roland-Therrien, Bureau 120,
Longueuil (Québec) J4H 4E9 — 450-679-0540 poste 8547



**Tout le monde
a des besoins
différents.**

**L'art de contrôler
les coûts en assurance
collective tout en
maintenant les
bénéfices requis.**

La solution miracle à vos problèmes

d'assurance collective 1-877-315-8172

Parce que vous avez sans doute autre chose à faire que de vous préoccuper de vos assurances collectives, confiez-en la gestion à des professionnels. Assurances Séguin Services Financiers s'en occupe!

Notre équipe offre une solution différente en matière d'assurances collectives. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.



ASSURANCES SÉGUIN SERVICES FINANCIERS

5125 Du Trianon, bureau 308
Montréal (Québec) H1M 2S5

Karl-Érik Séguin

Michel Séguin

Tél. : 514-315-8172

Télec. : 514-353-3288

Sans frais : 1-877-315-8172

Courriel : kesequin@assurancesseguin.com

47^e

tournoi de golf annuel de l'A.D.A.

25 mai 2010

NOUVEAUTÉ 2010

Club de Golf ELM RIDGE de l'Ile Bizard

Une CHANCE UNIQUE

de jouer sur un des plus beaux
parcours de championnat au Canada

C'est avec enthousiasme que
l'A.D.A. vous invite au **prestigieux**
Club de golf ELM RIDGE.

Fondé en 1924 le Club de golf
ELM RIDGE est devenu au
fil des ans l'un des clubs les
plus **renommés** au Canada.

ENDROIT

Club de golf Elm Ridge
851 Chemin Cherrier, Ile Bizard

HORAIRE

BRUNCH : 08H30
DÉPART : 10h00 (*formule Shotgun, Vegas à 4 joueurs*)
COCKTAIL : 17H00
SOUPER : 18H00

COÛT

FOURSOME : 1 250 \$ (plus taxes)

comprend : 4 droits de golf et voitures, 4 brunchs, cocktails et 4 soupers

JOUEUR INDIVIDUEL : 350 \$ (plus taxes)

comprend : droit de golf et voiturette, brunch, cocktail et souper

DÉTAILLANT MEMBRE A.D.A. : 225 \$ (plus taxes)

comprend : droit de golf et voiturette, brunch, cocktail et souper

SOUPER : 125 \$ (plus taxes)

comprend : cocktail et souper

Formulaire d'inscription



Compagnie

Adresse

Représentant : Nom

Courriel

Tél.

Télec.

Noms des joueurs QUATUOR 1 (fournisseur)

Quatuor (fournisseur)		x 1 250 \$ =	
Joueur individuel (fournisseur)		x 350 \$ =	
Détaillant Membre A.D.A.		x 225 \$ =	
Souper		x 125 \$ =	

1	
2	
3	
4	

Sous-total

TPS (# R124888769) 5,00%

TVQ (# 1000569344) 7,50%

Montant total à payer

Noms des joueurs QUATUOR 2 (fournisseur)

1	
2	
3	
4	

Facturez-moi (cocher ici) ☐ ou Libeller le chèque à A.D.A. et poster à :

Association des détaillants en alimentation du Québec

300, Léo-Pariseau # 1100, Place du Parc, Montréal (Québec) H2X 4C1



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Pour réserver, veuillez remplir ce formulaire et le retourner **par télécopieur au 514.849.3021**.

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant le 17 mai 2010. Aucun remboursement après cette date.

Pour plus d'information: Nathalie Poulin: 514.982.0104 # 231 ou npoulin@ada.qc.ca

Voici un aperçu des développements de certains dossiers que nous menons et des nouvelles d'actualités reliées à votre secteur d'activités.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou encore pour nous transmettre des renseignements qui nous permettront de mieux documenter nos dossiers.



Agroalimentaire

Plus de clarté dans les prix du lait

Lors de la séance du 30 novembre 2009 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) sur la fixation des prix du lait au détail, l'A.D.A. a mis l'accent sur la décision 9115 de la RMAAQ de décembre 2008, toujours non respectée par des laiteries qui vendent encore le lait à des prix supérieurs aux prix minimums. L'article 3.1 du Règlement se lit pourtant comme suit : « 3.1. Les prix du lait vendu à un détaillant ou à un distributeur-vendeur qui le revend directement à un consommateur ne peuvent être supérieurs aux prix minimums indiqués à l'Annexe A pour les régions qui y sont mentionnées. »



L'A.D.A. a donc réitéré sa demande que les prix facturés par les laiteries aux détaillants soient conformes aux prix minimums fixés par la Régie pour les différents produits; il s'agit d'une question de conformité, de clarté et de transparence.

Dans sa décision datée du 18 décembre 2009, la RMAAQ majore, à compter du 1er février 2010, d'environ 2 cents le litre, les prix minimums et maximums du lait de consommation. La décision clarifie également sa position de 2008 en répondant à nos demandes, puisqu'elle « estime, pour assurer une mise en marché efficace et ordonnée du lait, que **la facturation aux détaillants doit être transparente. Elle doit permettre une vérification du respect du Règlement sans obligation de recourir à une enquête sur les pratiques commerciales des laiteries et des distributeurs.** »

La RMAAQ explique qu'elle « n'entend pas s'immiscer dans les pratiques commerciales entre les laiteries, les distributeurs et les détaillants. Les représentants des laiteries et des détaillants demandent une intervention réglementaire pour leur assurer une protection face à la concentration de la distribution et l'utilisation du lait comme produit d'appel. La Régie estime qu'ils doivent mettre en place une facturation qui soit claire et transparente avec un prix facturé qui n'excède pas le prix fixé par la Régie. »

Reste à voir si les laiteries voudront gagner du temps et si la RMAAQ se montrera stricte dans l'application de ses décisions.

Pour plus de détails sur cette décision, n'hésitez pas à vous rendre à l'adresse suivante : www.rmaa.qc.ca/fileadmin/DocuCentre/Decision/2009/9315.pdf



Frais transactionnels

Code de bonnes pratiques du ministre Flaherty

Le 19 novembre dernier, le ministre Flaherty a fait l'annonce de son code de bonnes pratiques. Demander aux banques et compagnies de crédit d'adapter leurs relations commerciales (transparence des contrats, obligations et choix des modes de paiement par les détaillants, etc.) c'est bien, mais le ministre n'entrevoit toujours rien de concret sur la tarification, le problème principal des détaillants.

Ce à quoi l'A.D.A. s'est attelée à répondre au sein de la Coalition québécoise, dans un mémoire regroupant plusieurs recommandations essentielles. Nous espérons la réussite du code et donnons la chance au coureur, même si nous réclamions depuis plus d'un an une réglementation stricte des coûts.

Notre objectif premier dans cette démarche est de servir les besoins de nos membres en leur offrant une multitude de choix possibles quant à la gestion de leurs services de paiement électronique, et non pas en traçant une seule voie commune. Également, un des principaux constats que nous avons observés tout au long de l'évolution du dossier est sans contredit l'absence d'une réelle concurrence sur le marché du crédit. Les approches que nous souhaitons voir mises en place refléteront une volonté de permettre plus de concurrence entre les compagnies de crédit en élargissant le cadre du marché, afin que ces dernières offrent des produits avantageux autant aux consommateurs qu'aux commerçants, contrairement à ce qui est actuellement fait.

Nous présenterons également des ajouts au code que nous croyons nécessaires dans la réussite d'un tel projet. Ces ajouts prendront la forme d'une proposition d'encadrement des tarifs existants envers les marchands, sans toutefois les fixer, et d'une proposition

afin d'encadrer le code par un comité de surveillance composé de l'ensemble des intervenants de la présente situation.

Pour plus de détails sur ces commentaires, n'hésitez pas à poursuivre votre lecture sur le site de l'A.D.A. à l'adresse suivante : <http://www.adag.qc.ca>

Mobilisation des détaillants en alimentation

La campagne de sensibilisation des députés fédéraux va bon train; la majorité des députés fédéraux québécois ont été contactés par au moins un détaillant de leur comté. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des députés des différents partis présents au Québec, notamment avec le ministre du Revenu et député de Jonquière-Alma, l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ou encore le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Finances, Daniel Paillé, nouvellement élu dans Hochelaga. La réception semble très bonne, et il apparaît évident que beaucoup d'éléments n'auraient pas été compris par vos élus sans l'intervention des détaillants de l'ensemble du Québec.



Déjeuner de presse

Le 19 janvier 2010, les membres de la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de transaction par carte de crédit* accompagnés de détaillants de plusieurs secteurs commerciaux ont réaffirmé la nécessité de limiter les hausses de leurs coûts lors de 5 déjeuners de presse tenus simultanément dans les villes d'Alma, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. Cette date coïncidait avec la date butoir des consultations du ministre Flaherty sur le code de conduite proposé à l'intention de l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit.

Environnement

Nouvelle politique environnementale

Le 16 novembre dernier, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) Line Beauchamp présentait une nouvelle politique de gestion des déchets, dont le principal objectif est d'interdire l'enfouissement de toutes les matières organiques dans un horizon de 10 ans. Québec interdirait dans un premier temps l'enfouissement du papier et du carton d'ici 2013. L'enfouissement des autres matières organiques, comme les restes de table et les feuilles mortes, serait ensuite interdit d'ici 2020.

Le gouvernement entend doubler le coût de l'enfouissement, de 10,67 \$ actuellement à 20,17 \$ la tonne. Cette redevance serait toujours remboursée aux villes, selon des critères de performance à définir. La politique québécoise qui vient de prendre fin fixait un objectif de récupération de 60 % des matières organiques, mais compte tenu du manque généralisé de services de collecte et de traitement de ces matières, ce taux n'a jamais dépassé 12 %. Québec entend aussi s'attaquer au suremballage en obligeant les entreprises génératrices de matières résiduelles à payer 100 % des coûts nets de la collecte sélective. De l'avis de la ministre, cette mesure devrait inciter les producteurs à réduire l'emballage, puisqu'ils payeront pour sa collecte et son traitement. Par ailleurs, les centres de tri, les organismes d'économie sociale et la récupération hors foyer (endroits publics) devraient profiter de sommes supplémentaires, alors que la pertinence de maintenir la consigne sur les canettes sera réévaluée périodiquement.

L'A.D.A. prépare actuellement sa réponse à la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles qui, dans sa forme actuelle, semble encore faire porter beaucoup trop de poids sur l'atteinte de résultats par les détaillants, sans leur offrir les moyens nécessaires pour y arriver.

À quand une offre satisfaisante de services de collecte des matières recyclables et compostables dans l'ensemble des municipalités du Québec?



VOTRE VIE EST EN JEU!



CADENASSEZ.

Chaque année, un trop grand nombre de travailleurs se blessent ou meurent en exécutant des travaux d'installation, d'entretien, de réparation et de déblocage d'une machine. Une procédure de cadenassage adéquate permettrait d'éviter ces accidents graves.

www.csst.qc.ca

CSST La prévention,
j'y travaille!



SIAL

Marché de l'Alimentation Nord-Américain

Canada

- › Rencontrez plus de 530 exposants du Canada et de plus de 30 pays
- › Trouvez de nouveaux produits pour dynamiser vos tablettes
- › Découvrez les dernières innovations et tendances pour vous différencier de vos concurrents !

**MAGASINEZ
DE NOUVELLES
IDÉES AU
SIAL CANADA 2010 !**

**DU 21 AU 23 AVRIL 2010
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE !

www.sialcanada.com

ENTRER CODE : SIAL21



**NE MANQUEZ PAS
L'ÉVÈNEMENT «LA CUISINE»,**
qui présentera, en partenariat avec
l'Association de détaillants
en alimentation du Québec, une journée
spéciale sous le thème du *Prêt-à-manger*.

AU PROGRAMME :
Des chefs de renommée internationale
qui proposeront solutions et tendances
à la fine pointe de l'actualité.

Même date
Même lieu !

set
Canada

Le salon national des équipements
pour la distribution alimentaire,
l'hôtellerie et la restauration

www.setcanada.com

Devenez membre détaillant A.D.A.

LA FORCE DE L'A.D.A. c'est vous!

Depuis 1955



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec



Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants propriétaires du Québec.

Sa mission est de défendre et de représenter les intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques des quelque 9000 détaillants, quels que soient leur bannière ou le type de surface qu'ils opèrent. Maintenant présente dans toutes les régions du Québec, votre association est sérieuse, crédible et reconnue par l'industrie. Elle vous permet un rayonnement, un réseau de communication et une tribune exceptionnelle.

Bref, le succès d'une telle organisation n'a d'égal que la force de l'implication de ses membres, parce que
La force de l'A.D.A., c'est vous!

L'A.D.A. est un regroupement qui est au fait de mes préoccupations et qui s'assure que nous sommes bien représentés face à nos gouvernements. L'A.D.A., étant associée avec la Fédération Canadienne des Épiceries indépendantes, nous donne une meilleure représentation lors des discussions et consultations avec nos gouvernements et fait en sorte que nous soyons entendus comme si nous y étions.

Eric Bouchard
IGA Bouchard, Sherbrooke

Même situé loin des centres décisionnels, l'A.D.A. me donne l'opportunité de m'exprimer et d'être sur un point d'égalité avec les grandes surfaces.

Isabelle Tassé
Marché Tassé, Cantley

L'A.D.A. me donne droit de parole. Par son entremise, nous, détaillants de petites surfaces, pouvons compter sur une meilleure écoute de nos partenaires d'affaires. Des comités sont formés et des rencontres ont lieu régulièrement.

André Forget
Dépanneur Forget
(Beau-Soir), Montréal

Commandez gratuitement dès maintenant votre trousse d'information en téléphonant au 514.982.0104 ou 1.800.363.3923 ou www.info@adaq.qc.ca



Formulaire d'adhésion

Adhérez dès aujourd'hui par télécopieur **514 849-3021**
ou en ligne au www.adaq.qc.ca

À la réception de ce formulaire,
un représentant de l'A.D.A. vous contactera.

Échelle des cotisations

	Cotisation annuelle	Cotisation biannuelle
☐ Dépanneur	250 \$ + taxes	125 \$ + taxes
☐ Magasin spécialisé	250 \$ + taxes	125 \$ + taxes
☐ Épicerie (moins de 6000 pi ²)	400 \$ + taxes	200 \$ + taxes
☐ Épicerie (plus de 6000 pi ²)	550 \$ + taxes	275 \$ + taxes

Raison sociale

Adresse

Ville

Code postal

Courriel

Téléphone

Télécopieur

Nom du (des) propriétaire(s)

Nom du (des) propriétaire(s)

Autre contact (facultatif)

Titre

Nombre d'employés (Temps plein)

(Temps partiel)

Surface de vente (pieds carrés)

Chiffre d'affaires

Distributeur

Bannière

N° de magasin

Je désire acquitter mon adhésion de la façon suivante :

- ☐ Chèque ci-joint ☐ Facturez-moi
☐ Versements bisannuels via mon distributeur
☐ Visa ☐ Master card

nom du détenteur _____

no. de carte _____ date d'expiration _____

Je soussigné, autorise par la présente

Nom du distributeur

Facturez à mon compte la somme de \$ _____

Ce montant représentant ma cotisation à l'Association
des détaillants en alimentation du Québec.

Signé, ce _____ jour de _____ 20____

Signature(s) du (des) propriétaire(s)

Signature(s) du (des) propriétaire(s)

Adhésion en ligne!

www.adaq.qc.ca



**ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS
EN ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Place du Parc, 300 Léo-Pariseau,
bureau 1100 Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 ou 1 800 363-3923
Télécopie : (514) 849-3021
Courriel : info@adaq.qc.ca

www.adaq.qc.ca

MAINTENANT DISPONIBLE!

FORMATION EN LIGNE



FORMATION FRUITS & LÉGUMES

Un outil de formation pour vos employés

Convaincus qu'une formation en ligne contribue à répondre aux besoins de formation de votre personnel, grâce à une approche souple et plus accessible, nous souhaitons que vos commis développent les compétences liées à leur métier, valorisent leur profession, assurent leur travail d'information et de conseil auprès des clients de votre magasin.

Merci de nous faire confiance et de faire confiance à nos outils!



Offre de lancement \$89.95 jusqu'au 1^{er} février 2010
\$100.00 après le 1^{er} février 2010

Le CSMOCA remboursera une portion des salaires des apprenants pour les 1000 premières formations vendues.

Ce remboursement peut atteindre plus de 50% du prix de vente! Renseignez-vous en contactant le csmoca au (514) 499-1598.

Prochaines formations été 2010 : Commis poissonnerie, commis boucherie, commis fromagerie/charcuterie

Être marchand en 2010

Entre autres, pour moi c'est :

- Avoir le sens du compromis
- Avoir le sens du réalisme
- Avoir une ambition saine
- Être simple
- Être juste
- Être constant
- Être à l'écoute du changement
- Être fidèle à sa parole

Nous existons au sein d'une grande famille qui compte des coops, des magasins corporatifs, des franchisés et des marchands affiliés, de petites, moyennes ou grandes surfaces, mais tous avec des statuts différents; nous avons tous notre propre culture d'entreprise, mais avec un but commun qui est de faire du commerce et de bien le faire.

Lors du dernier congrès de l'A.D.A., il a été question de recréer la section membres-fournisseurs et c'est avec plaisir que je me suis portée volontaire pour mettre la table à ce projet. Nos membres-fournisseurs avaient manifesté leur intérêt et ils sont très enthousiastes de cette initiative.

Bientôt marchands, vous serez appelés à manifester votre intérêt à voir réaliser ces partenariats d'affaires. Ce rapprochement nous permettra des échanges constructifs et lucratifs de part et d'autre. Soyez assurés que cela ne viendra pas compromettre nos ententes avec nos grossistes, bien au contraire, il y en a pour tous.

Dans un autre ordre d'idées, je voulais partager avec vous une journée mémorable pour moi. Le 5 décembre dernier, avec certains de mes confrères (Marc Breton, Métro Breton Bromont - Clément Ruel, IGA Ruel Drummondville), ainsi que plusieurs autres marchands de différentes régions du Québec, j'ai eu la chance d'être porteuse de la Flamme Olympique. Tout un honneur et quel sentiment j'ai ressenti !! Une phrase m'a été transmise lors de cette journée inoubliable : **«Sois le changement que tu veux voir autour de toi...»**

Des moments comme ceux-là m'amènent à réfléchir et m'encouragent à aller de l'avant. Se dépasser dans l'authenticité, se souvenir que le succès n'arrive pas tout seul, se souvenir du chemin parcouru... J'aime m'entourer de gens qui se dépassent tous les jours.

L'une des choses que les derniers mois plutôt turbulents de la période des fêtes m'ont rappelée, c'est à quel point **notre plancher est «vendeur»**. Il faut donc faire en sorte de maximiser cet avantage, d'avoir le bon produit, au bon endroit, au bon moment pour obtenir le meilleur profit! C'est simple mais combien difficile si nous ne sommes pas au fait de ce que le marché offre comme opportunités.

Je crois sincèrement que la section membres-fournisseurs de l'A.D.A. aura beaucoup à nous apporter. J'ai eu la chance d'assister à des rencontres avec les membres-fournisseurs de la FCÉI (CFIG : même association que nous mais pancanadienne) et les résultats d'une telle complicité entre la FCÉI et ses fournisseurs sont remarquables. Nous avons l'opportunité de créer ensemble des liens privilégiés, que vous souhaitez depuis très longtemps.



Je suis heureuse de mettre mon vécu et mes connaissances au service de notre réseau et ainsi contribuer à l'enrichir. J'agirai donc comme rassembleur pour faire le pont entre marchands et fournisseurs. Je crois que chacun peut changer les choses et en profiter.

Cela augure de bien bonnes choses pour 2010!

Si vous voulez me faire part de vos opinions, écrivez-moi à :
agazaille@adaq.qc.ca

Au plaisir d'en discuter prochainement avec vous!

Annick

Marc Breton, Métro Breton Bromont – Annick Gazaille,
IGA Gazaille Magog-Clément Ruel, IGA Ruel Drummondville



Frais transactionnels

Décembre 2008 – Profitant de la campagne électorale provinciale, l'A.D.A. lance une campagne qui en appelle au leadership des futurs élus pour qu'ils interviennent sur trois enjeux économiques majeurs, dont la nécessité de stopper la hausse démesurée des frais transactionnels. L'A.D.A. réclame une réglementation calquée sur l'exemple australien.



Hiver 2009 - En collaboration avec la Coalition québécoise sur la hausse des frais de cartes de crédit et de débit, avec nos collègues canadiens du CFG, ou encore seule, l'A.D.A. a multiplié les rencontres politiques tant sur la scène fédérale que provinciale. Nous avons sensibilisé le cabinet du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE), le Bureau de la concurrence du Canada, des représentants de différents partis politiques fédéraux et provinciaux, tout en sollicitant également l'appui de représentants d'associations et de groupes représentant les consommateurs afin qu'ils joignent nos efforts.

Lancement d'un sondage auprès des membres pour quantifier l'importance de la hausse des frais transactionnels.

Mai 2009 - L'A.D.A. profite des consultations du comité sénatorial permanent des banques et du commerce et du comité conjoint des finances et de l'industrie de la chambre des communes pour dévoiler les résultats de son plus récent sondage. Élément central de notre argumentaire : durant les deux dernières années, nos membres ont constaté des hausses de coûts reliées au crédit de 37,2 %; une augmentation similaire du tarif de paiement par débit, très populaire, serait catastrophique et aurait inévitablement un impact sur les prix chargés aux consommateurs. Avec deux autres représentants de la coalition québécoise, nous déposons des demandes concrètes pour assurer un meilleur équilibre dans le secteur du paiement électronique.

Juin 2009 - Dépôt du rapport du comité sénatorial permanent des banques et du commerce, qui est très favorable à nos demandes. Il répond à plusieurs des problématiques que nous avons exposées aux sénateurs membres du comité. Le ministre des Finances fédéral semble vouloir ignorer ces pistes de solutions.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) propose à Visa, à MasterCard, aux banques à charte et aux sociétés de traitement d'adopter un code de conduite volontaire alors que l'ensemble du secteur du commerce ne voit pas comment on peut passer à côté d'une réglementation. À notre grande déception, l'idée peu contraignante semble intéresser le ministre Flaherty.

Août 2009 - Plusieurs universités, dont l'Université Concordia à Montréal, annoncent qu'elles ne permettront plus à leurs élèves de payer leur inscription par l'entremise du crédit, parce que ces coûts sont devenus trop importants.

Automne 2009 - C'est la relance des lettres ouvertes pro et anti-réglementation, principalement dans le Canada anglais. Les médias québécois semblent malheureusement trouver le sujet réchauffé. Il est important de préparer le terrain. La gourmandise de cette industrie est devenue incontrôlable, et une réglementation du secteur est incontournable. Les frais transactionnels sont maintenant le poste de dépense qui augmente le plus rapidement dans l'ensemble des opérations du détail alimentaire. Il fallait donc agir, et maintenant!

C'est pourquoi les membres de l'A.D.A. entament une démarche de sensibilisation des députés fédéraux québécois à l'importance des frais de paiement électronique, aussi essentiel à leurs activités que maintenant un frein sérieux à leur rentabilité. Des lettres sont envoyées aux députés en réclamant des rencontres avec ces derniers.

Le ministre Flaherty a ensuite lancé son Code de bonnes pratiques (pour plus de détails lire le texte en page 9)



À SUIVRE

Ce dossier traîne depuis trop longtemps, et le gouvernement a tardé à mettre une politique claire et efficace en place. Nous appuyons maintenant le ministre Flaherty dans l'approche qu'il a privilégiée, à condition bien sûr qu'il le bonifie. Les détaillants s'engagent de bonne foi dans l'avenue du code qu'ils entendent respecter. Espérons seulement que ce n'était pas uniquement une tactique pour gagner du temps. Les commerçants canadiens n'apprécieraient vraiment pas de réaliser dans deux ou trois ans que rien n'a changé, pire : que les gloutons le sont encore davantage, au détriment des détaillants et du pouvoir d'achat des consommateurs canadiens.

Tabac

CONTREBANDE DU TABAC

Décembre 2008 – Profitant de la campagne électorale provinciale, l'A.D.A. lance une campagne qui en appelle au leadership des futurs élus pour qu'ils interviennent sur trois enjeux économiques majeurs, dont élargir le projet VITAL à l'ensemble de la province avec l'aide des amendes qui seront perçues des compagnies de tabac pour leur implication dans la contrebande des années 90, soit avec 210 millions de dollars. Notre proposition a fait son chemin.

Depuis le début du projet VITAL, l'A.D.A. a appuyé la démarche active du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour enrayer la concurrence déloyale au commerce légal du tabac.

De son côté, l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) a lancé une caravane pour la baisse des taxes sur le tabac. Une position calquée sur la résolution de l'important épisode de contrebande des années 90, mais qui est tout à fait déconnectée de la situation actuelle.

Mars 2009 – Une importante opération policière a été menée en Montérégie et dans la région de Québec. Les policiers ont arrêté 22 personnes suspectées de possession ou de vente illégale de produits du tabac et de trafic de stupéfiants. La GRC a déclaré avoir voulu transmettre un message clair à la population, indiquant que les personnes qui achètent des cigarettes de contrebande contribuaient à financer les activités du crime organisé.



Octobre 2009 – Lancement officiel du projet « VITAL Saint-Jérôme », deuxième initiative ciblée pour contrer la vente illégale de tabac de contrebande, qui reprend la formule du projet pilote développé à Laval il y a un peu plus d'un an.



Hiver 2010 – Montréal compte depuis quelques mois sur sa propre escouade dédiée à endiguer la contrebande de rue; les publicités peuvent être vues dans les équipements de transport de la Société de transport de Montréal. Le lancement public de l'escouade montréalaise devrait se faire quelque part au début de 2010.

À SUIVRE

Nous espérons toujours que le modèle développé dans le cadre du projet VITAL ne s'arrêtera pas aux seules trois villes couvertes pour le moment (Laval, Saint-Jérôme et Montréal), et que d'autres escouades seront mises sur pied partout au Québec.

ENCADREMENT LÉGISLATIF

2008 a été le théâtre de nouvelles normes sur les étalages, d'un resserrement face aux produits de tabac aromatisés ou encore des produits vendus à l'unité, des mesures qui étaient difficiles à avaler pour les détaillants. La nouvelle annonce de modification réglementaire devrait être mieux accueillie par ceux-ci.

Le ministre du Revenu Robert Dutil vient d'annoncer le projet de loi no.59 (Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives, principalement afin de lutter contre la contrebande de tabac) qui permettrait, entre autres, d'imposer un moratoire sur la délivrance de permis de manufacturier, de hausser certaines amendes et d'assurer un meilleur contrôle des matières servant à la fabrication des cigarettes. Plus

intéressant encore, il encouragerait les corps policiers à multiplier les interventions contre la contrebande du tabac sur leur territoire, puisqu'ils pourraient maintenant financer leurs opérations avec la perception des montants des poursuites.

À SUIVRE

L'argent est le nerf de la guerre. Il pourrait finalement être au rendez-vous pour que les différents corps policiers s'attaquent à la contrebande du tabac. Par contre, seront-ils intéressés à en faire une priorité? Est-ce que le Conseil des ministres et la Sécurité publique entendent réellement en faire une priorité?

Boissons alcooliques

ALCOOLS À BASE DE MALT

Mars 2009 – Répétant l'erreur du gouvernement fédéral, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dépose un projet de règlement sur les boissons alcooliques composées de bière largement favorable aux distillateurs et à la SAQ. Le seuil maximal d'alcool pouvant se retrouver dans une bière est fixé au niveau arbitraire de 11,9 %. Le MDEIE explique vouloir « donner la bonne information au consommateur » en éliminant les références à un nom de spiritueux dans les alcomalts disponibles en épicerie. L'A.D.A. et d'autres groupes répondent qu'il aurait très bien pu le faire en interdisant simplement de telles références sur l'étiquetage. Pire encore, l'apparition de la catégorie « mélange à la bière », qui risque également d'amalgamer plusieurs vraies bières.

Avril à octobre 2009 – Plusieurs rencontres de travail ont lieu entre les représentants du MDEIE, du MAPAQ et de l'Industrie (Association des Microbrasseries du Québec (AMBOQ), l'A.D.A., le CCDA, NACDA et l'ABQ) pour exprimer nos inquiétudes. L'adoption du règlement, d'abord prévue avant la conclusion de la session parlementaire, a finalement été reportée. Nous avons été convoqués une dernière fois le 2 octobre pour faire part de nos arguments finaux.

À SUIVRE

Nous avons été informés que le ministre se penchera une dernière fois sur le règlement à être adopté et que la version finale devait être publiée avant la fin 2009, pour entrer en vigueur aussitôt, mais nous n'en avons toujours pas vu le résultat. Bien que certains irritants pourraient disparaître, on peut s'attendre à ce que ce règlement ne fasse pas notre affaire.

À l'approche du dénouement de ce dossier, il nous apparaît fort malheureux que, tant au fédéral qu'au provincial, on ait tenté de nous faire croire que la protection des mineurs était en péril, alors qu'il est évident que l'enjeu principal était plutôt la protection du marché des distillateurs.

COMITÉ BIÈRE A.D.A.

Novembre 2008 – L'A.D.A. et l'ABQ ont conclu une entente sur une prime d'encouragement à la récupération de la bouteille standard de l'industrie (341 ml), au bénéfice de l'ensemble de l'industrie. Cette entente est le fruit des négociations menées par notre comité bière, mais aussi de l'unité dont ont fait preuve nos membres depuis le début de l'été 2008. Il est déjà prévu que la prime augmente en 2012, et nous préparons déjà la table à la prochaine ronde de négociation.

Juin 2009 – Nous n'entendons pas nous arrêter là : il a été convenu lors d'une rencontre en juin dernier que le Comité bière et les membres de l'ABQ se réuniront deux fois l'an pour faire avancer des enjeux qui permettront non seulement de développer la relation détaillant-brasseurs, mais également surtout la catégorie de la bière.

Les services de récupération défectueux de Recycan sont également un sujet sur lequel le Comité entend se pencher.

Il n'y a aucune volonté politique à mettre un terme à l'utilisation de la bière comme produit d'appel par excellence. Tous les gouvernements du Québec des 20 dernières années ont refusé d'intervenir pour corriger l'écart toujours grandissant entre les prix minimums de la bière et ceux facturés aux détaillants.

À SUIVRE

Comme si la question du prix de la bière n'était pas assez complexe, voilà que nous devons agir sur deux fronts distincts. Non seulement tenter d'arrimer le plus de gens derrière notre démarche d'interdiction de publicité de prix, mais nous devons également combattre bec et ongle l'abolition du prix minimum, qui signifierait la fin annoncée de la vente de bières populaires par l'entremise des détaillants propriétaires.

Les membres du Comité bière de l'A.D.A. composé de Dominic Arsenault (Président, IGA Coaticook), d'André Forget (Dépanneur Forget), de Bruno Vincent (Alimentation Vincent et Fils), de Jacques Falardeau (Super Sagamie), de Mario St-Denis (IGA Extra Famille St-Denis), de Marc Breton (Metro Breton) et de Bernard Pépin (Les Marchés Pépin) auront certainement une autre grosse année devant eux.

TABLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BRASSICOLE

Décembre 2008 – Première rencontre de la Table de développement du secteur brassicole. Elle regroupe des intervenants du MAPAQ, du MDEIE, de l'AMBOQ, de l'A.D.A. et d'autres intervenants de la filière bière. Elle a pour mandat de travailler à l'avancement du secteur brassicole sous tous ses aspects, le potentiel de culture des céréales brassicoles au Québec, la mise en place d'une approche d'assurance qualité dans les microbrasseries et l'amélioration du processus de mise en marché des bières québécoises.

Mars 2009 – L'Association des microbrasseries du Québec (AMBOQ) a mis en place un programme ambitieux, qui englobe toute l'organisation et la gestion de la qualité, du broyage des matières premières à l'expédition des bières une fois embouteillées. Initié et soutenu par les membres de l'AMBOQ, il constitue tout d'abord l'expression d'une volonté de cette industrie de mettre en place, par une saine démarche d'autogouvernance, une assurance de qualité de leurs produits à l'égard de celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui les consomment.



Florent Gravel (A.D.A.), Alain Madgin (ABQ), Annick Gazaille (A.D.A.) et Dominic Arsenault (A.D.A.)



Caisse de 24 bouteilles (2009)	5 % a/v	(légère) 4 % a/v
Prix coûtant :	30,34 \$	30,34 \$
Prix minimum :	23,36 \$	21,32 \$
Écart :	6,98 \$	9,02 \$

Le Comité souhaiterait donc amener les brasseurs à envisager à terme la proposition pragmatique de l'A.D.A. dans le sens de l'interdiction de la publicité du prix de la bière dans les journaux et les circulaires pour atténuer les effets de la crise actuelle. Ce ne sera pas une tâche facile, mais c'est la seule avenue qui ne nous ferait pas reculer ou faire du surplace.

Après avoir flirté un temps avec la proposition de l'A.D.A. d'interdire la publicité des prix de la bière, l'ACDA proposerait maintenant l'abolition du prix minimum de la bière, au bénéfice des petits détaillants, ce qui nous rend plutôt perplexes. Cette position est pourtant très risquée, principalement pour les propriétaires de dépanneurs et d'épicerie de quartier, qui ne seraient jamais en mesure de concurrencer les prix dérisoires des chaînes intégrées comme Costco, Couche-tard et compagnie dans un marché libre.

Agroalimentaire

PRIX DU LAIT

Décembre 2008 – Dans sa décision 9115, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) établit qu'à partir du 1er juin 2009 les laiteries ne pourront plus vendre le lait à un prix supérieur aux prix minimums fixés. Le prix minimum du format de référence (4 litres de lait, 2 %) s'établira à 5,58 \$; plus personne ne pourra vendre à un prix inférieur.

Juin 2009 – Les laiteries ne respectent pas la décision de la RMAAQ, bien que la décision de décembre 2008 obligeait clairement un changement des pratiques en place. Nous avons eu plusieurs échanges avec les laiteries, certaines compagnies invoquent qu'elles donnent maintenant suffisamment de ristournes à l'ensemble de leurs clients pour combler l'écart entre les prix minimums et maximums.

Pourtant, après vérifications, plusieurs détaillants nous ont confirmé toujours ne rien recevoir. Non seulement nous n'avons pas la même interprétation que les laiteries, mais en plus, nous croyons que la RMAAQ ne sera jamais en mesure d'appliquer sa réglementation, puisqu'elle ne pourra jamais vérifier si chacun des détaillants reçoit une ristourne. Une plainte a depuis été déposée, et nous attendons la conclusion de l'enquête.

Décembre 2009 – La RMAAQ réaffirme sa décision de 2008 : les laiteries ne pourront facturer le lait à un prix supérieur aux prix minimums du lait.



À SUIVRE

Ce n'est pas la première décision favorable aux détaillants, mais sera-t-elle appliquée ? Les laiteries doivent apporter des changements à leurs structures de prix et seront certainement tentées de modifier les critères de leurs ententes commerciales. Les détaillants devront négocier ferme avec leurs fournisseurs, mais un important avancement devrait finalement rejoindre le commerce du lait, la disparition de la vente à perte.

CRISE DE LISTÉRIOSE DANS LES FROMAGES

Automne 2008 – Grâce aux revendications de l'A.D.A., les détaillants ont obtenu des crédits d'achats afin de les inciter à soutenir la relance des fromages québécois. Mais la gestion de la crise de listériose ne s'arrête pas avec le plan de relance des achats de fromages québécois; il importe de s'assurer d'éviter une autre éclosion telle que celle vécue en août 2008.

Janvier 2009 – Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) met en place un Comité Qualité de la Filière Fromagère, qui vise à renforcer le sentiment de confiance des consommateurs, à assurer l'innocuité des fromages, à augmenter la responsabilité des entreprises et finalement à établir, conjointement avec l'industrie, les critères de gestion des risques. L'A.D.A. est représentée sur ce comité par messieurs Ian Picard de la Fromagerie Hamel et Mario Martel des Supermarchés GP.

Mai 2009 – La protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, dépose un rapport contradictoire qui justifie la destruction massive de fromages le 6 septembre 2008, tout en étant très critique quant au travail du MAPAQ entourant la crise. Nous comprenons très bien les dangers d'une éclosion bac-

térienne dans la chaîne alimentaire, et c'est pourquoi, dès le début, l'A.D.A. a appuyé l'intervention du MAPAQ. Par contre, la destruction, et maintenant sa justification, laissent un goût amer aux détaillants.

Automne 2009 – Le Comité Qualité de la Filière Fromagère planche sur un programme de contrôle de l'innocuité des fromages vendus au Québec avec une approche par palier de fréquentation de prélèvement, déterminée par l'historique du taux de non-conformité, les critères de gestion des risques et la cote IBR.

Janvier 2010 – Certains fromagers affectés par la crise de 2008 réclament encore plus d'aide du gouvernement et refusent toujours de s'inscrire au programme de prêt sans intérêt mis en place par le MAPAQ, pouvant atteindre 25 000 \$.

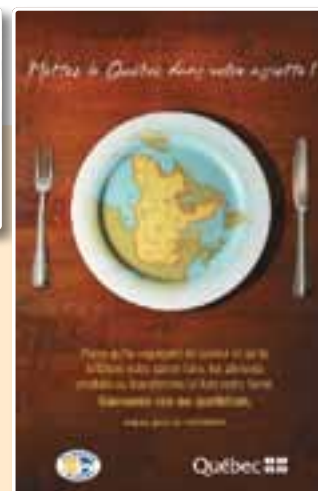
À SUIVRE

Nous croyons toujours que le gouvernement a commis une erreur court-circuitant les processus de rappel établis en amplifiant volontairement ou non la crise à grand renfort d'images de destruction de « vilains fromages ». Par contre, une forte concentration de la bactérie *listeria monocytogenes* dans des installations de détail ou de fabrication de fromage n'est pas non plus de nature à rassurer la clientèle.

Les travaux du Comité Qualité de la Filière Fromagère s'orientent de plus en plus vers les bases d'un système d'assurance de qualité, tel que récemment mis en place par l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ). L'A.D.A. espère que l'industrie fromagère saura regarder en avant, comme l'ont fait les microbrasseries en misant sur l'amélioration des processus au bénéfice de toute l'industrie.



Agroalimentaire



PROMOTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS

Mars 2009 – Bien que l'expérience acquise en magasin nous permettait de croire que l'identification des produits québécois avait un impact sur les ventes, nous ne pouvions le prouver scientifiquement. Mme Francine Rodier de l'Université de Sherbrooke a conduit une étude doctorale qui permet maintenant de le confirmer. Il en ressort que lorsqu'un produit est identifié par le logo Aliments du Québec, sa part de marché est de 2,8 points de pourcentage plus élevée que lorsque ce même produit n'est pas identifié par le label de provenance. Cette recherche menée en collaboration avec l'A.D.A. s'est déroulée dans les commerces de la famille Lambert en Montérégie. Ces résultats impressionnants devraient permettre de convaincre plus d'entreprises d'apposer le label de provenance des produits d'ici, Aliments du Québec.



Mai 2009 – Aliments du Québec gagne en visibilité. Sobeys-Québec et Metro annoncent tour à tour des projets d'identification des aliments du Québec sur les tablettes de leurs bannières principales. IGA mise sur le contraste entre l'étiquette de prix régulière, blanche, et celle des aliments du Québec, dorénavant bleue et ornée d'un petit logo Aliments du Québec tout juste sous le prix, alors que Metro implante de nouvelles affichettes amovibles apposées près des différents produits.

Été 2009 – Les médias et différents intervenants ont profité de l'été pour faire la promotion de l'achat local, voire même militer pour celui-ci. Si tout le monde s'entend sur le fait qu'il y a une importante vague d'intérêt pour les aliments d'ici, le bilan d'efficacité des filières d'approvisionnement varie beaucoup selon les auteurs. Certains ont critiqué le manque d'implication des grandes chaînes

alimentaires, alors que d'autres ont plutôt pointé du doigt les consommateurs à la recherche de bas prix, peu importe la provenance des produits.

Septembre 2009 – Le nouveau ministre du MAPAQ Claude Béchard a fait sa première sortie publique à ce titre lors du lancement de la deuxième année de la campagne de promotion « Mettez le Québec dans votre assiette ! ». Cette seconde mouture souligne le savoir-faire de plus de 485 000 passionnés qui travaillent ensemble pour mettre des aliments délicieux sur la table des consommateurs québécois. En privilégiant les aliments produits ou transformés chez nous, la population démontre son intérêt à l'égard de l'industrie bioalimentaire et sa reconnaissance envers ses travailleurs.

Octobre 2009 – Une nouvelle campagne encourageant les Québécois à acheter les aliments du Québec s'est mise en branle, mettant comme la campagne du MAPAQ l'accent sur les emplois reliés au secteur. En date du 30 octobre 2009, 470 entreprises sont membres d'Aliments du Québec. C'est ainsi 9 915 produits qui sont certifiés. Le logo Aliments du Québec a été recensé 217 fois au cours du mois d'octobre 2009, dans les circulaires des 3 grandes chaînes d'alimentation.

À SUIVRE

L'A.D.A., qui siège au sein du conseil d'administration de l'organisme de l'ensemble de la Filière agroalimentaire, continuera de faire la promotion d'Aliments du Québec et de collaborer activement aux campagnes des tables agroalimentaires de partout au Québec.

SUIVI DE LA CAAAQ



Mai 2009 – En vue de donner suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (CAAAQ), le ministre du MAPAQ Laurent Lessard a annoncé l'attribution de 14 millions de dollars d'ici 2013 pour la réalisation de projets de diversification et de commercialisation en circuit court.

Juillet 2009 – L'ADA a pris part aux consultations menées par la firme AGECO pour le MAPAQ sur la nouvelle politique agricole du Québec, mettant l'accent sur l'importance des liens entre les producteurs et les détaillants dans leurs communautés.

FORMATION DES MANIPULATEURS D'ALIMENTS

Automne 2009 – Les nouvelles exigences de formation des manipulateurs d'aliments sont obligatoires depuis le 21 novembre dernier. Quant aux propriétaires d'établissements déjà en exploitation, ils avaient jusqu'au 21 novembre 2009, pour s'y conformer. Les séances de formations d'AgroExpert vont bon train; jamais nous n'aurions été en mesure de donner autant de formation en si peu de temps. Ce fut un excellent partenariat.

Le MAPAQ annonçait en décembre qu'en raison de l'expiration de l'échéance, à l'occasion d'une prochaine visite d'inspection ou au moment du renouvellement d'un permis, les exploitants qui ne respecteront pas le règlement disposent d'un délai supplémentaire de trois mois pour obtenir leur attestation de formation, soit jusqu'à la fin de février 2010.



À SUIVRE

Il est important de comprendre que ce n'est pas une course de vitesse, mais plutôt une course de fond. Ce qui compte pour l'A.D.A., c'est que tous les soi-disant nouveaux détaillants alimentaires soient dorénavant traités comme tels. Être un détaillant alimentaire comporte des conditions.

Environnement

SACS D'EMPLETTES



Après Loblaw, qui a imposé le paiement de 5 ¢ par sac uniservice depuis le 22 avril 2009, Metro et Sobeys n'ont pas tardé à suivre l'initiative. Bien que cette décision soit difficilement exportable à tous les secteurs (pensons aux dépanneurs), elle a néanmoins eu pour avantage d'avoir beaucoup diminué la pression médiatique sur cette question.

L'A.D.A. est du nombre des groupes qui participent depuis août 2009 à l'élaboration d'un programme de certification des sacs en plastique, piloté par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Les exigences du programme d'application volontaire devraient permettre d'identifier les caractéristiques et le marquage nécessaires aux sacs de plastique afin de faciliter leur identification, leur tri et leur récupération.

La multitude de sacs disponibles sur le marché et toutes les allégations difficilement vérifiables limitent grandement la compréhension des consommateurs et leur capacité de valoriser ces matières une fois leur vie utile expirée. Nous espérons que la certification permettra de mettre un peu d'ordre dans ce secteur aux prises avec beaucoup de confusion.



Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes

Depuis le début de ce débat démesuré, l'A.D.A. a toujours prôné la retenue et le Code volontaire de bonne pratique en matière d'utilisation de sacs d'emplettes, qui offrent différentes options de réduction aux utilisateurs.

À SUIVRE

L'effort de limiter le nombre de sacs ou contenants mis en marché est louable, mais encore faut-il s'assurer que le produit puisse terminer sa vie dans la filière du recyclage. Il n'y a aucun avantage à enfouir deux sacs réutilisables contenant chacun l'équivalent de 50 sacs de plastique plutôt que 100 sacs conventionnels! Comme le ridicule ne tue pas, on n'a certainement pas fini d'entendre parler des sacs et autres pellicules plastiques en 2010, et même au-delà.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Mars 2009 - Les associations représentant les intérêts des municipalités ont commencé une offensive ayant pour but de consigner de nouveaux contenants (bouteilles d'eau, bouteilles de vin, pots de verre, tétra packs, etc.) actuellement destinés à la collecte sélective, par l'entremise des commerces d'alimentation, bien sûr. Une proposition pourtant en contradiction avec les recommandations unanimes des parlementaires de la Commission permanente des transports et de l'environnement (CTE) de juin 2008.

Avril 2009 - L'A.D.A. a cru bon mettre à jour son sondage sur les coûts et les irritants de la consigne. Les résultats de ce sondage ont été acheminés à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Mme Line Beauchamp. Rien de bien surprenant, il y a toujours beaucoup de frustration relativement au service déficient des récupérateurs, et dont l'opération est largement déficitaire. Élément très important, 96 % de nos membres sont défavorables à l'idée de récupérer de nouveaux produits auxquels une consigne serait appliquée.

Mai 2009 - L'A.D.A. a cosigné avec plusieurs intervenants impliqués dans la récupération une lettre ouverte en faveur de la collecte sélective, le système de récupération que nous considérons le plus performant pour la récupération des contenants à usage unique.

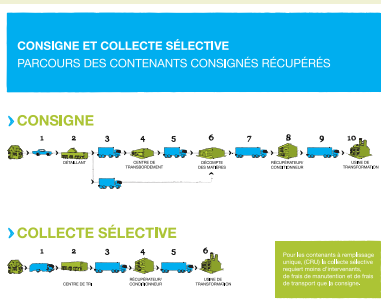
Juin 2009 - IGA Extra Serge Fleurant est le lauréat du Phénix de l'Environnement 2009 en gestion des matières résiduelles pour la catégorie Entreprise, institution ou association.



Environnement

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (suite)

Octobre 2009 — Le maire de Victoriaville, Roger Richard, appuyé par un représentant des centres de tri du Québec et de Gaudreau Environnement, a réclamé l'abolition de la consigne sur les contenants à remplissage unique (CRU) au profit de la collecte sélective, afin d'aider les centres de tri à faire face aux exigences de l'industrie du recyclage. Ils ont invoqué que si les canettes d'aluminium, les contenants de boissons gazeuses et les bouteilles de bière présentement consignés étaient plutôt récupérés par la collecte sélective, les équipements municipaux et régionaux de récupération seraient plus rentables, et cela soulagerait la facture de la récupération dans son ensemble.



Quelques semaines plus tard, la Table pour la récupération hors foyer a déposé son rapport d'étape à mi-temps de son programme de financement triennal, le 26 octobre dernier. La ministre Beauchamp, qui a tenu à être présente lors de cette annonce, a bien résumé son évaluation des résultats de la Table : « Les citoyens ont l'habitude de récupérer toutes leurs matières recyclables à la maison et ils s'attendent à pouvoir répéter ce geste, le plus simplement du monde, lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur foyer. À sa création, le programme de financement de la Table visait à devenir un catalyseur à l'échelle du Québec. Le rapport dévoilé aujourd'hui démontre qu'un an et demi après sa mise en place, cet objectif a été atteint, les résultats sont impressionnants. »

L'A.D.A. s'est entretenue avec des journalistes ainsi que les responsables d'un site sur la consigne, pour clarifier la position des détaillants face à la consigne. Il est temps de mettre un terme à la circulation de vieux sondages

douteux qui affirment à tort que les détaillants sont largement favorables à la consigne. Malheureusement, ces sondages circulent toujours; au bénéfice de qui?

Il faut comprendre que si les résultats de la consigne sont intéressants, bien qu'en déclin constant, c'est grâce au travail acharné des détaillants en alimentation. Par contre, l'approche de recyclage en silo (récupération de produits plutôt que de matières) est-elle la solution la plus efficace? Lorsque l'on regarde la question environnementale dans son ensemble, il est permis d'en douter.

Novembre 2009 — Investissement de 3,5 M\$ à l'usine de Groupe RCM à Yamachiche : les emballages Tetra Pak, les cartons de lait, les sacs et les pellicules de plastique pourront être transformés. La résine 100 % post-consommation, qui sera vendue à différents manufacturiers canadiens et américains, aura des applications très variées. Elle pourra être utilisée dans la fabrication de pots à fleurs ou de matériaux de construction, ou comme agent de remplissage pour plusieurs types de produits.

Le MDDEP fait finalement connaître les objectifs de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles, l'ancienne étant échu depuis 2008. En quelques mots : les entreprises émettrices devront payer 100 % des coûts nets de la collecte sélective, l'enfouissement des matières compostables sera interdit dès 2020, la redevance à l'enfouissement passe à 20 \$ / tonne et nous avons droit à une autre ronde de statu quo en ce qui concerne la consigne.

À SUIVRE

Nous avons l'impression de vivre un statu quo. Le gouvernement maintient ou ajoute des frais et responsabilités aux détaillants, mais ne leur donne pas les moyens d'améliorer le bilan de gestion de leurs matières résiduelles. À quand une offre satisfaisante de services de collecte des matières recyclables et compostables dans l'ensemble des municipalités du Québec?

COMPOSTAGE



Avril 2009 — Metro Lussier de Waterloo a dévoilé un vaste plan de valorisation des matières résiduelles ayant pour but de mettre en valeur 53 % de ses matières (50 tonnes) actuellement dirigées à l'enfouissement en les compostant à l'aide d'un bioréacteur. Cependant, la réglementation n'étant pas adaptée à ce type de projet à faible volume, seules les matières végétales peuvent présentement être valorisées par le bioréacteur, puisque le certificat d'autorisation (CA) nécessaire n'est pas accessible.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) doit étudier la question.

Juillet 2009 - Le MDDEP a pris note des recommandations de l'A.D.A. et des autres membres de la filière sur les matières organiques, afin qu'il soit

plus facile de mettre en place des projets de compostage à même le site des commerces ou institutions.

Automne 2009 — Peu, voire pas de changement dans les lignes directrices. Un petit projet de compostage de matières végétales pourra opérer facilement, par contre ça demeurera toujours aussi complexe avec les restes de table et résidus carnés, même pour les projets de faible envergure, comme au Metro Lussier.

À SUIVRE

Il y a actuellement très peu d'offres de collecte des matières compostables, tant par les municipalités que par des entrepreneurs privés; il est donc primordial que l'avenue du compostage *in situ* soit facilitée. Pourtant, près de quatre mois après les consultations effectuées par le MDDEP, on attend toujours les modifications aux lignes directrices. Si l'on peut sans problème entasser des matières dans un compacteur à déchets pour une longue période, il est étrange que l'on ne puisse toujours pas composter dans les mêmes conditions.

Heures d'ouverture

SUIVI DES NOUVELLES DISPOSITIONS DES HEURES D'OUVERTURE



Il y a maintenant beaucoup moins de mécontentement quant à la question des heures d'ouverture. Par contre, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires, on nous rapporte toujours des cas de commerçants qui contreviennent volontairement ou non à la loi. Il y a donc toujours des améliorations à apporter au processus d'inspection.

L'A.D.A. a également avancé l'idée de ne permettre l'ouverture des commerces qu'à partir de 13 h le 2 janvier, calquant ainsi le modèle utilisé le 26 décembre. Cette proposition ferait passer de cinq jours et demi à six le nombre de journées obligatoirement fermées, soit un changement mineur. Dans le fond, ça ne serait que plus pratique, puisque cela régulariserait la gestion des problématiques pourtant similaires du lendemain de la fête de Noël et du jour de l'An.

À SUIVRE

Le MDEIE a bien entendu notre demande, mais n'est pas réellement convaincu pour le moment, d'autant plus qu'il doutait pouvoir modifier le tout à temps pour la période des fêtes 2009. Nous allons observer la situation cette année et nous reviendrons à la charge au besoin.



ZONES TOURISTIQUES

Juin 2009 - Certains de nos membres nous ont manifesté leur mécontentement relativement aux zones touristiques, qui rendent selon eux l'application de la Loi sur les heures d'ouverture et les jours d'admission inéquitable pour les commerçants des villes environnantes. Comme les zones touristiques relèvent de deux ministères, le MDEIE et celui du Tourisme, avec qui nous avons des contacts moins fréquents, nous avons sollicité une rencontre avec la ministre Nicole Ménard.

Octobre 2009 – Nous avons rencontré le Cabinet du tourisme, qui va étudier la demande de l'A.D.A. à l'effet d'uniformiser l'application des journées fériées fermées sur l'ensemble du territoire québécois tel que stipulé dans une résolution de l'Assemblée annuelle des membres en 2008. Ils ont pris bonne note de nos commentaires et devraient nous revenir avec des détails sur les critères et objectifs des zones touristiques.

À SUIVRE

Il ne faut pas s'attendre à un dénouement rapide de ce dossier, car plusieurs groupes sont potentiellement concernés et n'ont pas encore été sensibilisés. Il est néanmoins important que l'A.D.A. continue d'avoir une approche concertée de tous ses membres dans ce dossier au fort potentiel explosif, pour l'équité entre tous ses membres. La loi devrait s'appliquer uniformément sur le territoire; nous croyons qu'en 2010 il est ridicule de faire mille et une entorses aux règlements en place pour cinq jours et demi par année. Trois cent soixante jours de magasinage dans les grandes surfaces devraient être amplement suffisants...

Comité petites surfaces

Le comité Petites surfaces a tenu deux rencontres en 2009. Plusieurs détaillants, des représentants des grandes chaînes et de différents groupes assurent la représentativité du comité.

Le comité a été mandaté par le conseil d'administration pour effectuer le suivi de quelques dossiers : la contrebande du tabac, le suivi d'implantation des

nouvelles mesures de Loto-Québec et, plus récemment, les problématiques reliées à la mise en marché des périodiques. À cet effet, le comité a rencontré les entreprises Messageries Benjamin et Messageries Dynamiques pour leur faire part des problématiques rencontrées par les détaillants auprès de leurs entreprises.



CANADIAN FEDERATION OF INDEPENDENT GROCERS FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉPICIERS INDÉPENDANTS

L'Épicier Canadien Indépendant de l'Année: pas juste pour les prix et le prestige

2009 fût une année impressionnante pour les épiciers québécois au concours de l'Épicier Canadien Indépendant de l'Année. Durant une année remplie d'incertitudes économiques, les épiciers du Québec ont affirmé leur place sur la scène nationale lors d'une soirée gala, le 27 octobre 2009, où ils ont remporté 11 Prix de Mérite, 2 Prix d'Accomplissement Or, 1 Prix d'Accomplissement Platine, 2 Prix Régionaux, un Prix National Argent, ainsi qu'une introduction au Temple de la Renommée. Malgré le prestige d'être nommé un des meilleurs épiciers au Canada, ceux qui participent à l'Épicier Canadien Indépendant de l'Année nous assurent que ce n'est pas la chance de gagner un prix qui leur mènent à la participation, mais plutôt les résultats de l'évaluation qui portent valeur. Ces bulletins sont distribués à tous les départements d'année en année afin de mesurer sa performance et de fixer ses objectifs pour l'année à venir.



Daniel Plouffe, présentateur Michael Schmidt, et Michel Lefebvre
Métro Plouffe de Farnham, Farnham, QC
Temple de la Renommée



Présentateur Doug Gingrich et Christian Jasmin
IGA Marché au Chalet, Ste-Adèle, QC
Prix de Mérite

Comment participer

Aucune autre organisation offre un service de consultation si compréhensif à un prix si abordable. Pour s'inscrire au programme 2010 de l'Épicier Canadien Indépendant de l'Année ou pour plus d'information, contactez la FCEI aux coordonnées situées au bas de la page.

Les détaillants participant doivent être membres de la FCEI ou de l'A.D.A. Tous les participants doivent avoir été ouverts pour au moins un an afin d'être éligibles pour un Prix.

Les frais de participation varient entre \$75 et \$175 selon la catégorie de superficie du magasin.

Date limite d'inscription: 15 février 2010



Présentateur Tim Berman et Éric Bouchard de la part de
Louis-Martin Racicot et Charles Vallières
Métro Lussier Waterloo
Prix National Argent, Catégorie des surfaces moyennes

L'Évaluation

Le programme L'Épicier Canadien Indépendant de l'Année est le service de consultation le plus abordable et efficace pour faire évaluer son magasin par un expert de l'industrie. C'est un excellent moyen d'identifier les endroits qui peuvent être améliorés et de mesurer la performance annuelle de son magasin. Chaque détaillant est évalué par un juge pour son service à la clientèle, la direction de ses employés et de ses départements, la conception du magasin, le merchandising, la créativité, la propreté, et l'implication communautaire.

Chaque participant reçoit une copie du formulaire d'évaluation pour aider la direction et les employés à se préparer pour la visite du juge. Durant sa visite, les participants sont invités à consulter le juge et à discuter avec lui ses observations préliminaires.

Un bilan détaillé est envoyé suivant le gala annuel de l'Épicier Canadien Indépendant de l'Année, ayant lieu chaque octobre à Toronto au congrès Innovations Alimentaires Canada.

Kimberley Kwo
Directrice des Services aux Membres
Fédération Canadienne des Épiciers Indépendants
Tél.: 1.800.661.2344, poste 227
Courriel: kkwo@cfig.ca
www.cfig.ca

Les prix du lait de consommation

Régie
des marchés agricoles
et alimentaires

Québec

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique qui réglemente le prix du lait de consommation au Québec. À compter du **1^{er} février 2010**, conformément à sa décision 9315 du 18 décembre 2009, les nouveaux prix maximums qu'un détaillant pourra exiger pour le lait de consommation régulier entreront en vigueur. Il en est de même pour les prix maximums à être payés par le détaillant aux fins de revente à un consommateur. Le texte du règlement est reproduit au bas de cet avis.

Les prix du lait de consommation varient en fonction du taux de matière grasse, de la région dans laquelle le lait est vendu et selon qu'il est vendu en magasin ou livré à domicile.

Pour toute information à propos de ce règlement, vous pouvez contacter la Régie aux coordonnées suivantes :

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
201, boulevard Crémazie Est, 5^e étage, Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514-873-4024, Télécopieur : 514-873-3984
Courrier électronique : rmaa@rmaa.gouv.qc.ca
Site internet : www.rmaa.gouv.qc.ca

Règlement sur les prix du lait de consommation

1. Le prix du lait est fixé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, conformément au présent règlement.

Pour les fins du présent règlement, le mot «lait» signifie le lait de vache pasteurisé, écrémé ou partiellement écrémé.

2. Les prix du lait sont fixés sur le territoire du Québec selon les régions ci-décrites:

région I : le territoire du Québec à l'exception des territoires de la Municipalité de Rapides-des-Joachims et de la municipalité régionale de comté de Minganie, des territoires situés au nord du 50^e parallèle et des territoires des régions II et III;

région II : le territoire couvrant :

- les municipalités régionales de comté d'Abitibi, Abitibi-Ouest, Témiscamingue, Rouyn-Noranda et Vallée-de-l'Or;
- les villes de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami;
- les municipalités régionales de comté de Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et Avignon;
- les municipalités régionales de comté de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières;
- la Ville de Chibougamau ainsi que les municipalités situées à moins de 80 km de cette dernière;

région III : le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

3. Les prix du lait vendu à un consommateur ne peuvent être inférieurs ni supérieurs à ceux apparaissant à l'Annexe A pour les régions qui y sont indiquées.

- 3.1. Les prix du lait vendu à un détaillant ou à un distributeur-vendeur qui le revend directement à un consommateur ne peuvent être supérieurs aux prix minimums indiqués à l'Annexe A pour les régions qui y sont mentionnées.

4. La limite supérieure des prix apparaissant à l'Annexe A et celle prévue à l'article 3.1 ne s'appliquent pas au lait traité selon le procédé de l'ultra haute température (UHT), au lait certifié biologique, au lait Cacher ni au lait à valeur ajoutée.

Est considéré comme du lait à valeur ajoutée, le lait qui a subi une microfiltration ou une multicentrifugation ou qui présente des caractéristiques particulières quant à sa durée de conservation, à sa valeur nutritive ou à sa présentation dans un contenant fabriqué de matériaux distincts et qui entraînent des coûts supérieurs à ceux du lait de consommation régulier.

5. (Omis).

6. (Omis).

ANNEXE A

(a. 3 et 4)

		PRIX AU DÉTAIL		PRIX À DOMICILE	
% MATIÈRE GRASSE	CONTENANT	MINIMUM	MAXIMUM ¹	MINIMUM	MAXIMUM ¹
RÉGION I					
3,25 %	1 litre	1,56 \$	1,71 \$	1,64 \$	1,79 \$
	1,5 litre	2,34 \$	2,57 \$	2,44 \$	2,67 \$
	2 litres	3,09 \$	3,39 \$	3,20 \$	3,50 \$
	4 litres	5,91 \$	6,51 \$	6,13 \$	6,73 \$
2,00 %	1 litre	1,50 \$	1,65 \$	1,58 \$	1,73 \$
	1,5 litre	2,24 \$	2,47 \$	2,34 \$	2,57 \$
	2 litres	2,95 \$	3,25 \$	3,06 \$	3,36 \$
	4 litres	5,65 \$	6,25 \$	5,87 \$	6,47 \$
1,00 %	1 litre	1,43 \$	1,58 \$	1,51 \$	1,66 \$
	1,5 litre	2,14 \$	2,37 \$	2,24 \$	2,47 \$
	2 litres	2,81 \$	3,11 \$	2,92 \$	3,22 \$
	4 litres	5,39 \$	5,99 \$	5,61 \$	6,21 \$
0,00 %	1 litre	1,37 \$	1,52 \$	1,45 \$	1,60 \$
	1,5 litre	2,05 \$	2,28 \$	2,15 \$	2,38 \$
	2 litres	2,70 \$	3,00 \$	2,81 \$	3,11 \$
	4 litres	5,16 \$	5,76 \$	5,38 \$	5,98 \$
RÉGION II					
3,25 %	1 litre	1,62 \$	1,77 \$	1,70 \$	1,85 \$
	1,5 litre	2,43 \$	2,66 \$	2,53 \$	2,76 \$
	2 litres	3,21 \$	3,51 \$	3,32 \$	3,62 \$
	4 litres	6,11 \$	6,71 \$	6,33 \$	6,93 \$
2,00 %	1 litre	1,56 \$	1,71 \$	1,64 \$	1,79 \$
	1,5 litre	2,33 \$	2,56 \$	2,43 \$	2,66 \$
	2 litres	3,07 \$	3,37 \$	3,18 \$	3,48 \$
	4 litres	5,85 \$	6,45 \$	6,07 \$	6,67 \$
1,00 %	1 litre	1,49 \$	1,64 \$	1,57 \$	1,72 \$
	1,5 litre	2,23 \$	2,46 \$	2,33 \$	2,56 \$
	2 litres	2,93 \$	3,23 \$	3,04 \$	3,34 \$
	4 litres	5,59 \$	6,19 \$	5,81 \$	6,41 \$
0,00 %	1 litre	1,43 \$	1,58 \$	1,51 \$	1,66 \$
	1,5 litre	2,14 \$	2,37 \$	2,24 \$	2,47 \$
	2 litres	2,82 \$	3,12 \$	2,93 \$	3,23 \$
	4 litres	5,36 \$	5,96 \$	5,58 \$	6,18 \$
RÉGION III					
3,25 %	1 litre	1,83 \$	1,98 \$	1,91 \$	2,06 \$
	1,5 litre	2,75 \$	2,98 \$	2,85 \$	3,08 \$
	2 litres	3,62 \$	3,92 \$	3,73 \$	4,03 \$
	4 litres	6,95 \$	7,55 \$	7,17 \$	7,77 \$
2,00 %	1 litre	1,77 \$	1,92 \$	1,85 \$	2,00\$
	1,5 litre	2,65 \$	2,88 \$	2,75 \$	2,98 \$
	2 litres	3,48 \$	3,78 \$	3,59 \$	3,89 \$
	4 litres	6,69 \$	7,29 \$	6,91 \$	7,51 \$
1,00 %	1 litre	1,70 \$	1,85 \$	1,78 \$	1,93 \$
	1,5 litre	2,55 \$	2,78 \$	2,65 \$	2,88 \$
	2 litres	3,34 \$	3,64 \$	3,45 \$	3,75 \$
	4 litres	6,43 \$	7,03\$	6,65 \$	7,25 \$
0,00 %	1 litre	1,64 \$	1,79 \$	1,72 \$	1,87 \$
	1,5 litre	2,46 \$	2,69 \$	2,56 \$	2,79 \$
	2 litres	3,23 \$	3,53 \$	3,34 \$	3,64 \$
	4 litres	6,20 \$	6,80 \$	6,42 \$	7,02 \$

¹ Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

Le congrès A.D.A. raconté par notre PDG



Duo Jazz Caméléon

VENDREDI 13 NOVEMBRE

Soirée d'ouverture LOTO-QUÉBEC

BIENVENUE



LOTO
QUÉBEC

vous souhaite une
agréable soirée



Merci à Lyne Gagné pour les
tirages de paniers cadeaux
Aliments du Québec.



Marie-Chantal Toupin qui a fait bouger,
danser et chanter tous les invités présents.



ESCOUADE JEUNESSE CHAGALL



GROUPE
CHAGALL
DESIGN

Pour la deuxième année nous avons notre
escouade jeunesse: près de 35 jeunes ont utilisé
les services de cette escouade. Les enfants étaient
ravis des nombreuses activités mises à leur
disposition. Vendredi soir ils ont même
reçu la surprise de voir apparaître
la chanteuse Marie-Chantal Toupin le temps
de quelques photos et autographes.



54^e congrès annuel A.D.A.

SAMEDI 14 NOVEMBRE

Le samedi a débuté avec les conférences, pour lesquelles vos commentaires ont d'ailleurs été fort appréciés. En après-midi, s'est tenue l'assemblée annuelle.

SOIRÉE GALA TEMPLE DE LA RENOMMÉE

En soirée, notre gala Temple de la renommée animé par Mme Annie Lessard a rendu un vibrant hommage à nos grands de l'industrie, soient Mme Corinne et M. Robert Fournier de la bannière Metro, M. Rosaire Lapointe pour la bannière Provigo, M. Guy Bergeron pour la bannière IGA et dans la nouvelle catégorie petite surfaces M. Serge Bernier.



Mme Corinne et M. Robert Fournier



M. Rosaire Lapointe



M. Guy Bergeron



M. Serge Bernier

Un merci *très spécial* à nos commanditaires de la soirée, Metro, Provigo, Sobeys et SAQ Alimentation.

Lors de cette soirée, un voyage pour deux personnes à la Baie-James a été offert par Hydro-Québec et remis par Stéphane Gendron



DIMANCHE 15 NOVEMBRE



CONCLUSION

Dimanche matin, en plus des nombreux prix qui ont été tirés nous avons eu la chance de recevoir comme confèrencier invité M. Bernard Landry. Un moment privilégié que nos participants ont beaucoup apprécié.

NOS PARTENAIRES

De nombreux partenaires ont participé au congrès, soient : Christian Lacasse et Alyne Savary de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Sylvie Cloutier du Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC), Francine Lambert du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Lyne Gagné d'Aliments du Québec, Diane Beaudin du Journal L'Alimentation, Cheryl Paradowski du Conseil canadien de l'industrie de l'alimentation (CCIA), nos confrères de la Fédération canadienne des épiciers indépendants (FCEI) François Bouchard, John Scott, Cori Bonina, Jim Hamilton et Éric Bouchard, Frédéric Alberro du Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), Xavier Poncin et Tamar Kantarjian de SIAL Montréal. Ces présences nous démontrent à quel point les liens de l'industrie sont tissés serrés et combien nous sommes appréciés des gens que nous côtoyons.

Merci aux partenaires



Merci aux commanditaires





Merci à nos membres détaillants d'être venus en si grand nombre ; cela nous motive au plus haut point et, forts de cette réussite, nous entamons déjà les préparatifs de notre 55^e congrès qui se tiendra les 12-13-14 novembre 2010 au Fairmont Reine Elizabeth à Montréal.

En mon nom et au nom de toute l'équipe de l'A.D.A. nous vous disons à l'an prochain!

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010

Élu le 14 novembre dernier lors de l'assemblée annuelle de l'A.D.A.

Conseil d'administration 09.10

Président CHRISTIAN JASMIN MARCHÉ AU CHALET (1978) inc. (IGA) Sainte-Adèle Laurentides	Vice-président MARTIN RACICOT SUPERMARCHÉ LUSSIER (METRO) Waterloo Estrie	Vice-président DOMINIC ARSENAULT IGA COATICOOK inc. Coaticook Estrie
Trésorier DANIEL CHOQUETTE MARCHÉ D. CHOQUETTE ET FILS (PROVIGO) Marieville Montérégie	Secrétaire ANDRÉ FORGET DÉPANNÉUR FORGET (BEAU-SOIR) Montréal Montréal	 JONATHAN CHAMPAGNE IGA G. CHAMPAGNE ET FILS Verdun Montréal
 CAROLINE BOUCHARD MARCHÉ CENTRE-VILLE (AXEP+ et PROVIGO) Chicoutimi Saguenay-Lac-St-Jean	 MICHEL DÉPATIE MARCHÉ DÉPATIE INC. Laval Laval/Laurentides	 JACQUES FALARDEAU LE GROUPE SAGA inc. (SUPER SAGAMIE) Chicoutimi Saguenay-Lac-St-Jean
 YAN GLADU IGA EXTRA GLADU St-Jean-sur-Richelieu Montérégie	 MARIO SAINT-DENIS IGA ALIMENTATION ST-DENIS Laval-des-Rapides Laval/Laurentides	 GINETTE REID MARCHÉ REID & GADOUA (IGA) Beauharnois Montérégie
 MARIO SAUVÉ ULTRAMAR LTÉE (DÉPANNÉUR DU COIN) Montréal Tout le Québec	 BRUNO VINCENT ALIMENTATION VINCENT ET FILS inc. (METRO) Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville Montérégie	 FLORENT GRAVEL Président-directeur général



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

La Ligne de délation anonyme

« Je déteste voir cette personne poinçonner la carte de son collègue quand il est en retard. Cela mine mon moral au boulot et c'est de la fraude! Je dois en parler mais je ne voudrais pas me mettre mes collègues à dos. »

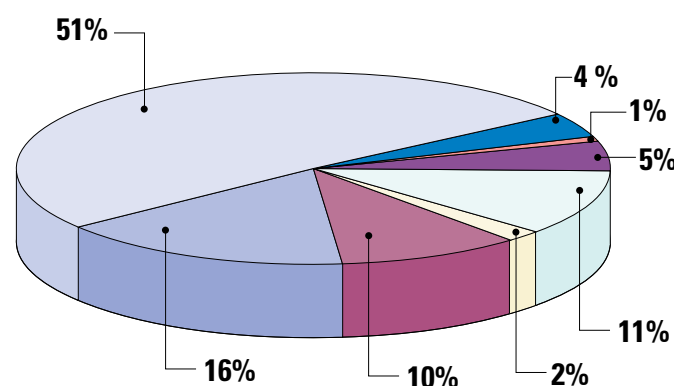
Dans le combat incessant de la lutte contre les pertes en entreprise, la délation provenant d'employés est souvent l'outil le moins exploité bien qu'il soit pourtant celui qui apporte le plus de précision et de vérité lors de vol interne.

Cette ligne est un outil simple et efficace pour recueillir de l'information en rapport des vols ou tout autre problème que l'employé désire communiquer de façon anonyme. Comme nous l'avons souvent constaté avec le temps, les employés et les clients sont au fait d'incidents de vol ou de fraudes envers leur employeur. Par crainte de représailles, ils hésitent à nous le faire savoir. Ainsi, nous recevons de l'information qu'autrement nous n'aurions pas eue.

Ce diagramme qui provient de l'étude de la *Corporate governance and compliance hotline benchmark report 2006*, montre que 51% des appels logés dans les lignes de délations portent sur les problèmes de gestion. Ceux-ci ont un effet négatif sur le bien-être des employés tels que les insatisfactions en rapport avec le salaire, les heures de travail, les bénéfices, les promotions, les relations entre employés et supérieurs...

Ces moyens de délation s'avèrent une valeur ajoutée au programme de prévention pour une entreprise. Par contre, l'utilisation de cette ligne se limite à la promotion que l'employeur en fera. La formule est simple... Plus les employés seront sensibilisés à ces outils, plus ils l'utiliseront. Il ne suffit donc pas de mettre une belle affiche et de l'oublier, car vos employés l'oublieront aussi!

- Non respect des politiques
- Fraude / Vol
- Interaction client / compétiteur
- Non respect des normes du travail



Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 800 842-1911 ou info@vcsinvestigation.com

	2003	2004	2005	2006
Brochure	8%	6%	4%	5%
Employé	15%	15%	14%	15%
Manuel	8%	10%	12%	10%
Res. Humaines	5%	6%	7%	5%
Intranet	1%	2%	5%	8%
Gérant	5%	4%	4%	3%
Affiche	35%	34%	33%	28%
Signet	2%	1%	2%	2%
Inconnu	0%	1%	1%	1%
Video	0%	0%	0%	0%
Carte porte-feuille	10%	8%	6%	6%

L'indépendance financière à la retraite

Est-ce que vous aurez accumulé suffisamment de capital à votre retraite pour demeurer financièrement indépendant? L'objectif de cet article est de vous aider à évaluer le niveau d'épargne requise à la retraite.

Trois critères essentiels doivent être réunis avant de considérer prendre votre retraite : l'absence de dettes, l'établissement d'un fonds d'urgence et la capacité de prendre votre retraite. Je vous présente deux méthodes d'évaluation pour calculer le capital nécessaire à la retraite, pour le REER et hors REER. Il faut être réaliste et garder la discipline au cours des années d'accumulation, souvenez-vous qu'il n'est jamais trop tard pour commencer.

Étape 1 ÉTABLIR LE COÛT DE VIE À LA RETRAITE

- Combien dépensez-vous annuellement après impôt en moyenne?
- Moins** les ajustements en fonction de la retraite comme : les frais reliés aux enfants, les versements hypothécaires, frais durant la vie active.
- Plus** provision annuelle, projets spéciaux de retraite comme : les voyages
- Le résultat correspond à l'évaluation du **coût de vie rajusté pour la retraite**, dans notre exemple ce montant est indexé jusqu'à l'âge projeté de la retraite.

Exemple : vous êtes âgé de 40 ans	2008-2009	60 ans	65 ans
Coût de vie annuel après impôt	46 000 \$		
(moins) ajustements : frais reliés aux enfants	(10 600 \$)		
(moins) ajustements : frais d'hypothèque	(5 000 \$)		
plus provision pour projet annuel : voyages	7 000 \$		
Coût de vie ajusté pour la retraite (indexé 3%/an)	37 400 \$	67 500 \$	78 300 \$

Étape 2 MONTANT À COMBLER POUR LE MAINTIEN DU COÛT DE VIE

- Coût de vie rajusté pour la retraite obtenue à l'étape 1
- Moins** les revenus prévisibles **après impôt** à l'âge de la retraite comme :
les régimes gouvernementaux (SV, SRG, RRQ)
les régimes d'employeurs (RPA, RPDB)
- On obtient un montant qui devra provenir des épargnes (revenus ou capital accumulés) en dollar de l'année de la retraite.

Exemple :	60 ans	65 ans
Coût de vie ajusté pour la retraite (résultat étape 1)	67 500 \$	78 300 \$
(moins) les revenus après impôt RRQ/SV	(7 900 \$)	(12 500 \$)
(moins) les régimes d'employeurs	0	0
Montant qui doit provenir des épargnes	59 600 \$	65 800 \$

Étape 3 CALCUL DES MISES DE FONDS PAR LA MÉTHODE DU DIVISEUR DE TAUX

La méthode d'évaluation du capital requis repose sur vos hypothèses durant la période d'accumulation : le taux de rendement, votre taux d'imposition, votre coût de vie, etc. Vous pouvez refaire cet exercice pour faire des ajustements en cours de route.

Source : La planification financière personnelle, Rolland G. Plamondon et Pierre Sauvé 4^e édition

La méthode du diviseur de taux pour les mises de fonds (à 100\$ près)

- Diviser le résultat de l'étape 2 par le taux de rendement après impôt. Dans notre exemple un taux de rend. de 6,5% et un taux d'impôt à 30% $(6,5\% - (30\% \times 6,5\%)) = 4,5\%$ rend. après impôt
- Ce montant représente le capital qui doit être accumulé hors REER.
- Les analyses démontrent qu'un facteur de conversion de 20% est adéquat pour évaluer ce montant dans un REER.

Exemple : Mise de fonds hors REER	60 ans	65 ans
Calcul du montant nécessaire hors REER sur 20 ans (59 600 \$ / 4,5%)	1 324 400 \$	
Calcul du montant nécessaire hors REER sur 25 ans (65 800 \$ / 4,5%)		1 462 200 \$
(moins) votre montant déjà accumulé hors REER 275 000 \$	(663 200 \$)	(826 500 \$)
Capital nécessaire	661 200 \$	635 700 \$
Épargne annuelle hors REER	21 100 \$	14 300 \$

- (Exemple de calcul : 275 000 \$ en épargne actuelle, 4,5% rendement après impôt, pour une période de 20 et 25 ans)

Continuons notre exemple en prenant l'hypothèse que 50% des mises de fonds requises seront sous forme de contribution au REER. Il est recommandé d'appliquer un facteur de conversion de 20% pour calculer le montant de capital nécessaire en REER.

Exemple : Mises de fonds requises en REER	60 ans	65 ans
50% de l'épargne annuelle hors REER	10 500 \$	7 200 \$
Conversion en épargne REER (appliquer le facteur de conversion de 20%) ligne précédente divisée par 80%	13 200 \$	8 900 \$
	\$	\$
Capital REER nécessaire	413 300 \$	397 300 \$
Contribution REER annuelle requise	13 200 \$	8 900 \$

- (Exemple pour calcul : selon des études, un facteur de conversion de 20% permet de transposer l'épargne nécessaire en épargne REER)

LA RÈGLE DU 72

C'est une règle approximative, elle permet de calculer la durée pour doubler une mise de fonds initiale à un taux de rendement composé. Ainsi un capital doublera en 9 ans à un taux de 8% $(72 / 8\%)$

Notez bien :

- Les régimes gouvernementaux donnent du revenu et non du capital
- Fédéral : Pension de la sécurité de vieillesse (SV) et supplément de revenu garanti (SRG)
- Québec : Régime des rentes du Québec (RRQ)
- Les régimes particuliers permettent d'accumuler du capital
- REER, RRI

La relation avec votre conseiller repose sur un lien de confiance mutuelle.

Colette E. Bournival, Adm.A.

Landry Morin Inc., 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2105, Montréal, Qc. H3A 2R7
téléphone (514) 985-1138 poste 207, télécopieur (514) 282-1123
www.landrymorin.com, courriel : cbournival@landrymorin.com

**HYDRO-QUÉBEC REND HOMMAGE
À SIMON BÉRUBÉ, QUI REÇOIT LE PRIX
SPÉCIAL DU CONCOURS EXCELLENCE
MIEUX CONSOMMER 2009.**



SIMON BÉRUBÉ
Directeur principal de l'aménagement
commercial, Sobeys

Excellence **MIEUX
CONSOMMER**

Directeur principal de l'aménagement commercial chez Sobeys, Simon Bérubé compte à son actif un nombre impressionnant de réalisations en matière de réduction de la consommation d'énergie, y compris la création du premier supermarché certifié LEED au Canada et l'application de technologies hautement performantes dans les magasins et les entrepôts de la chaîne d'alimentation.

Mais, ce qu'Hydro-Québec a surtout voulu souligner par cet hommage, c'est le leadership de M. Bérubé, qui a su par ses solides convictions et son enthousiasme mobiliser les plus hautes instances de son entreprise, ses collègues et ses fournisseurs dans un effort concerté ciblant l'excellence sur le plan de l'efficacité énergétique.

**L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, UN CHOIX D'AFFAIRES
RENTABLE ET RESPONSABLE.**





*Étant soucieux de la satisfaction de votre clientèle,
cette dernière mérite ce qu'il y a de mieux.*

*C'est pourquoi les 250 producteurs de veaux de lait du Québec
prodiguent quotidiennement les soins nécessaires
afin de produire le meilleur veau qui soit.*

*Depuis longtemps, le Veau de lait du Québec
est reconnu pour sa qualité, sa constance et son uniformité.
Sa viande rosée, tendre et raffinée
est hautement appréciée par les consommateurs les plus exigeants.*

*Acheter du Veau de lait du Québec,
c'est encourager les producteurs d'ici!*

www.veaudelait.com



Assurances habitation et auto de groupe

L'assurance en 1, 2, 3 étapes faciles



**pour les membres de l'Association des
détaillants en alimentation du Québec**

Pourquoi l'assurance devrait-elle être compliquée? En tant que membre de l'**Association des détaillants en alimentation du Québec**, vous méritez – et obtenez – une attention particulière en faisant affaire avec TD Assurance Meloche Monnex.

Premièrement, vous pourrez économiser grâce à nos tarifs de groupe avantageux.

Deuxièmement, vous bénéficierez d'une excellente couverture tout en ayant la possibilité de choisir le niveau de protection adapté à vos besoins.¹

Troisièmement, vous profiterez d'un service exceptionnel.

Chez TD Assurance Meloche Monnex, notre objectif est de vous simplifier la tâche afin que vous puissiez choisir votre couverture en toute confiance. Après tout, nous sommes à votre service depuis 60 ans!



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Demandez
une soumission et
vous pourriez



1 866 296 0888

Lundi au vendredi, 8 h à 20 h
Samedi, 9 h à 16 h

www.adaq.tdassurance.com



Assurance

Meloche Monnex

TD Assurance Meloche Monnex est le nom d'affaires de PRIMMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE, laquelle souscrit également le programme d'assurances habitation et auto.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

¹ Certaines conditions et restrictions s'appliquent.

* Aucun achat requis. Le concours se termine le 14 janvier 2011. Valeur totale de chaque prix : 30 000 \$, y compris la Honda Insight EX et une carte-cadeau d'essence de 3 000 \$. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Concours organisé conjointement avec Sécurité Nationale compagnie d'assurance. Peuvent y participer les membres ou employés et autres personnes admissibles de tous les groupes employeurs ou de professionnels et diplômés qui bénéficient d'un tarif de groupe accordé par les organisateurs. Le règlement complet du concours, y compris les renseignements sur l'admissibilité, est accessible sur le site www.adaq.tdassurance.com.

Le prix peut différer de l'image montrée.

Honda est une marque de commerce de Honda Canada inc., qui n'est pas associée à cette promotion et ne la commande d'aucune façon.

Meloche Monnex est une marque de commerce de Meloche Monnex inc., utilisée sous licence.

TD Assurance est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.

Les programmes d'apprentissage en milieu de travail : un outil de développement des compétences, de fidélisation de vos employés et de compétitivité!

Il vous manque des ressources spécialisées en boucherie, poissonnerie, pâtisserie et boulangerie ou encore vous devez préparer votre relève et remplacer vos employés indispensables dans un avenir proche? Les programmes d'apprentissage en milieu de travail, appelés PAMT¹, pour les métiers de boucher, de poissonnier, de boulanger et de pâtissier sont pour vous! Prenez la chance d'offrir à vos employés allumés par ces métiers, l'opportunité de se perfectionner ou encore de transmettre leurs connaissances. Vous les valoriserez aux yeux de leurs pairs, les motiverez et les fidéliserez. Le jeu en vaut la chandelle, et ce, d'autant plus que ce programme représente peu de frais puisqu'il est soutenu par Emploi-Québec sous forme de crédit d'impôt pour stage en milieu de travail qui couvre une partie du salaire tant de l'apprenti que du compagnon. Ce montant sera défini avec le Centre Local d'Emploi (CLE).

Vous bénéficierez d'un outil de transmission des connaissances simple, adapté à la réalité quotidienne de l'exercice du métier qui comble les limites de la formation-maison et vous permettra de réaliser des gains de productivités (meilleur service à la clientèle, moins de plaintes, moins d'erreurs, sécurité au travail...). Vos employés seront formés et reconnus dans un de nos métiers spécialisés tout en travaillant et en continuant à percevoir leur salaire. Vos compagnons, par la transmission de leurs connaissances, se sentiront valorisés.

De plus, la formation est réalisée directement sur le lieu de travail. Inutile de donner des congés pour formation et d'organiser des remplacements! De même, la formation a été structurée de façon à s'adapter aux réalités de votre magasin et aux capacités de votre apprenti.

Maintenant, vous vous demandez sûrement quelles sont les obligations liées à un tel programme. La réponse est qu'il y a peu d'exigences entourant ce programme. Les seules exigences sont les suivantes :

- avoir un employé² à l'emploi dans le métier visé, de 16 ans et plus, volontaire et intéressé à devenir boucher, poissonnier, pâtissier ou encore boulanger;
- identifier un travailleur expérimenté et reconnu par ses pairs volontaire, intéressé, disponible et compétent pour transmettre ses compétences du métier et lui faire suivre la formation obligatoire de 3 heures offerte par Emploi-Québec;
- garantir une formation satisfaisante tant au plan de l'équipement, des techniques utilisées, que des conditions de travail, d'hygiène et de salubrité et libérer l'apprenti et le compagnon pour l'apprentissage.

Comment ça marche?

- Dans l'entreprise, vous avez un apprenti et un compagnon d'apprentissage intéressés par le programme, contacter votre centre local d'emploi (CLE).
- Signer une entente d'inscription au programme d'apprentissage directement avec votre CLE. Un conseiller PAMT vous rencontrera en entreprise, vous n'aurez pas à vous déplacer.
- Une formation de 3 heures au sein d'emploi-Québec est donnée au compagnon d'apprentissage pour le préparer à son rôle et un guide du compagnon lui est fourni comme support.
- Une fois ces étapes franchies la formation peut débuter à l'aide du carnet d'apprentissage qui regroupe, sous différents modules, toutes les compétences et comportements professionnels attendus pour exercer le métier visé.
- La durée d'apprentissage (12 à 36 mois) variera selon le métier et l'expérience de l'apprenti.
- Chaque fois qu'une compétence sera totalement maîtrisée, le compagnon et l'apprenti apposeront leur signature au carnet d'apprentissage.
- Lorsqu'un module complet sera maîtrisé, l'employeur sera également invité à valider et signer le module.
- Une fois que l'apprenti aura démontré qu'il maîtrise pleinement toutes les compétences exigées des différents modules obligatoires, l'apprenti recevra alors un certificat de qualification professionnelle délivré par Emploi-Québec et reconnu par le comité sectoriel et les partenaires de l'industrie.
- Et le compagnon, s'il ne l'a pas déjà obtenu, recevra lui aussi son certificat de qualification professionnelle.

Tout au long du processus, Emploi-Québec et le conseiller responsable du PAMT assureront un suivi et offriront un support.

Conclusion

Voilà à votre portée un programme de développement des compétences simple, peu coûteux et profitable pour votre entreprise, alors n'hésitez plus si vous avez l'opportunité de valoriser deux de vos employés (le compagnon et l'apprenti) dans leur emploi. Ils vous en seront reconnaissants et la qualité de leur travail n'en sera que meilleure. Contacter le CLE de votre région dès aujourd'hui pour signer une entente.

Si vous vous posez encore des questions, le CSMOCA mettra à votre disposition prochainement de façon gratuite une trousse PAMT regroupant toutes les informations liées à ce programme. Vous pourrez la télécharger prochainement sur le site www.csmoca.org.

Laurence Zert
Directrice générale
CSMOCA



¹ Formation en milieu de travail par compagnonnage où un apprenti est formé par une personne d'expérience reconnue par ses pairs, appelée compagnon d'apprentissage, qui lui transmet son savoir-faire et lui permet alors de développer ses compétences et de maîtriser son métier.

² L'utilisation du masculin est choisie pour faciliter la rédaction, il inclut le féminin et n'est pas discriminatoire.

OPTER



Volet supermarchés

Le programme d'optimisation en réfrigération (**OPTER**)* :

DU SOUTIEN TECHNIQUE ET UNE AIDE FINANCIÈRE POUVANT ATTEINDRE 125 000 \$! **

OPTER s'adresse à vous, **propriétaires de systèmes de réfrigération** exploités dans les supermarchés, qui voulez **réduire votre facture d'énergie** et contribuer à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre** !

COMMENT ?

- Réduisez la quantité de réfrigérants utilisée grâce à la mise en place de boucles secondaires.
- Favorisez l'utilisation de réfrigérants plus écologiques.
- Mettez de l'avant une approche d'intégration des systèmes de réfrigération, de chauffage et de ventilation.

Vous envisagez un projet d'optimisation de vos systèmes de réfrigération ?

Renseignez-vous sur OPTER !

aee.gouv.qc.ca | 1 877 727-6655



*Le programme OPTER est financé dans le cadre de l'action no 1 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC).

**Certaines conditions s'appliquent.

**Agence de l'efficacité
énergétique**

Québec



Tables de concertation agroalimentaire du Québec

Présentation des TCAQ

Les tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) ont pour mission la coordination des efforts de développement du secteur bioalimentaire régional du Québec.

Les 15 TCAQ sont régies par des conseils d'administration dont les membres proviennent des différents maillons de la filière agroalimentaire régionale et des organismes de développement bioalimentaire oeuvrant sur les plans local et régional.

Les TCAQ ont doté la plupart des régions du Québec d'une planification stratégique régionale pour le développement du secteur bioalimentaire. Ces plans ont permis de stimuler une dynamique concertée pour le développement agroalimentaire régional.



Longueuil

Le 20 octobre 2009 se tenait, au Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau de Longueuil, le Souper gastronomique « complètement régional » où quelque 180 personnes ont pu savourer les produits de la région. Ce souper, préparé par les élèves et les enseignants du Centre, est le résultat d'une initiative du Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de



Quelques convives du Souper gastronomique « complètement régional ».

Longueuil (CDBAL), qui visait à faire la promotion des produits Aliments du Québec sur son territoire.

Grâce à la participation des détaillants de l'agglomération de Longueuil, 45 boîtes de tirage ont été installées dans des supermarchés ainsi que dans des boulangeries et fruiteries. Ces boîtes servaient à recueillir les coupons-réponses du concours, qui étaient disponibles chez les détaillants en alimentation et dans les journaux, afin de rejoindre le plus grand nombre possible de personnes de l'agglomération.

Le CDBAL désire remercier les détaillants et plus spécifiquement les CLV (Complices sur les lieux de vente), de même que les entreprises de l'agglomération qui ont contribué à la réussite de cette promotion.



Des membres du Conseil d'administration du CDBAL: De dos Alain Merlin (Première moisson) et sa conjointe, Thierry Kobloth du Vignoble Kobloth, Lynn Bourassa (TRANSAQ), Jean-Pierre Lessard (MAPAQ), Richard Bourdeau (président du CDBAL) Madame Brisson (directrice du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau - CFPJR) et monsieur Blécourt (directeur adjoint du CFPJR)

Gaspésie

La nouvelle campagne d'achat local de Gaspésie Gourmande, un concept unique au Québec!

Le 7 décembre dernier avait lieu le lancement de la nouvelle campagne d'achat local en épicerie de Gaspésie Gourmande, l'association des producteurs et transformateurs pour la promotion des produits gaspésiens. Convaincue que la bataille de l'achat local n'est plus de convaincre les consommateurs mais bien de les aider à repérer les produits en épicerie, l'association a créé une série de cartes-tablettes à l'effigie de chaque producteur, facilitant ainsi l'identification de leurs produits dans les allées.

Par le slogan « On fait partie du paysage. », les producteurs rappellent aux consommateurs gaspésiens qu'ils font partie de leurs choix de consommation au quotidien. Mais surtout, cette campagne s'inscrit dans une toute nouvelle approche novatrice en matière de commercialisation des produits locaux:

le Complice sur les Lieux de Vente (CLV). Unique au Québec, le CLV est un employé de l'épicerie, choisi par la direction et formé par Gaspésie Gourmande sur tous les aspects de l'organisation. Suite à sa formation, le CLV est en mesure de maintenir en place la PLV, de répondre aux questions des consommateurs et d'entretenir un lien direct entre les producteurs et l'épicerie. « Le CLV n'est ni plus ni moins qu'une force de vente permanente sur le plancher que l'association a mise en place et ce, grâce à l'implication des épiciers. », souligne M. Eloi Lepage, responsable de la commercialisation chez Gaspésie Gourmande. « C'est sur une base volontaire et d'engagement social que les épiciers ont décidé de s'associer à cette démarche. Ça aussi, c'est unique! », poursuit M. Lepage.



« S'associer ainsi à Gaspésie Gourmande et aux producteurs locaux pour un meilleur affichage des produits en magasin est incontournable en 2010. Une grande partie de la clientèle recherche ces produits et choisira une épicerie en mesure de les mettre en valeur. Cela nous permet de nous distinguer d'une concurrence de masse et de grande surface. », souligne avec enthousiasme M. Jean-Marc Moses, gérant des coopératives Bonichoux de Caplan et St-Alphonse.

Déjà 11 épiceries à travers la Gaspésie se sont associées à cette démarche, qui vise ultimement à recruter tous les détaillants en alimentation de la région.

Épiceries participantes:

- IGA Gaspé • Coop AMI Percé
- IGA Grande-Rivière • Coop IGA Bonaventure
- Coop Bonichoux St-Siméon
- Coop Bonichoux Caplan • IGA New Richmond
- Coop IGA Maria • Métro Carleton-sur-Mer
- Marché Richelieu Nouvelle
- IGA Ste-Anne-des-Monts





Pour des produits bien de chez nous !

Les produits alimentaires québécois, on les aime ! En fait, on les préfère. Alors, laissez-vous guider : *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* sont les « sceaux » d'authenticité qui certifient qu'un produit est véritablement de chez nous.

Des sceaux d'authenticité

Les produits alimentaires québécois sont appréciés, c'est vrai. Mais encore faut-il pouvoir les reconnaître et être certain de leur origine. C'est l'organisme *Aliments du Québec* qui, depuis 1999, est chargé d'authentifier les produits alimentaires québécois. Il le fait selon des critères rigoureux. Les voici :

Quel produit peut afficher le logo *Aliments du Québec* ?

Tout produit entièrement québécois ou dont les principaux ingrédients proviennent du Québec. S'il y a des activités de transformation et d'emballage, elles doivent toutes être réalisées au Québec.

Quel produit peut afficher le logo *Aliments préparés au Québec* ?

Tout produit contenant au moins 50 % d'ingrédients en provenance du Québec et dont au moins 80 % des frais de transformation et d'emballage doivent être déboursés au Québec.

Alors, il n'y a pas à s'y tromper. Quand un produit arbore l'un de ces logos, il est bien d'ici. Aujourd'hui, plus de 6 000 produits peuvent afficher *Aliments du Québec* ou *Aliments préparés au Québec*.



Le consommateur a raison de préférer les aliments du Québec

Pourquoi le consommateur québécois préfère-t-il les aliments faits au Québec ? Il y a des raisons importantes. Nous sommes attachés à nos produits parce que, d'abord, nous savons qu'ils viennent tout simplement de chez nous et que nos normes de sécurité alimentaires sont au rang des plus élevées au monde. C'est rassurant dans le contexte de mondialisation.



Et, de plus, ils sont bons ! Entre autres, nos fruits, nos légumes, nos viandes se distinguent par leur fraîcheur et leurs saveurs dont nous avons raison d'être fiers. Nos produits sont souvent aussi préparés pour répondre à nos goûts à nous. Sans oublier que le choix est grand : on trouve des produits alimentaires québécois partout en épicerie et dans les magasins d'alimentation en général.

Nous avons également un lien avec tous ces Québécois et Québécoises du secteur agroalimentaire qui contribuent à la vitalité de notre économie depuis l'Outaouais jusqu'à l'Atlantique. En fait, c'est un secteur vital qui génère plus de 450 000 emplois. C'est dire son importance pour notre richesse collective.

Faciles à trouver

Comme la plupart, vous préférez des produits alimentaires qui viennent du Québec ? Alors, il n'y a pas à hésiter : les symboles *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* sont vos seuls guides. Ils sont faciles à reconnaître et vous les trouverez partout : à l'épicerie, chez le traiteur, à la boutique du coin, et aussi dans les circulaires.

Choisissez-les et bon appétit !

Visitez-nous à www.alimentsduquebec.com

Les aliments du Québec, les PRÉFÉRÉS DES QUÉBÉCOIS

Huit personnes sur dix affirment que, dans une épicerie, une **identification facile des produits du Québec** incite à les choisir.

(Léger Marketing, août 2001)

Lorsqu'un produit est identifié *Aliments du Québec*, sa part de marché augmente de 2,8 points de pourcentage en moyenne.

(Chaire Bombardier de gestion de la marque de l'Université de Sherbrooke, janvier 2009)